

Rapport n°2 :

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 31 janvier 2019

| | |
|---|--|
| Rapporteur(s) | Luc JOHANN, Administrateur provisoire |
| Service – personnel référent | André PIERRE, Directeur général des services |
| Séance du Conseil d'administration | 5 mars 2019 |

| | |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/> |
| Pour information | <input type="checkbox"/> |
| Autre | <input type="checkbox"/> |

Ordre du jour

| | |
|---|----|
| 1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 13 décembre 2018..... | 11 |
| 2. Etat d'avancement administratif et financier du PIA NCU RITM-BFC..... | 11 |
| 3. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI | 15 |
| 4. Prix spécial "étudiante" – Concours initiative au féminin | 17 |
| 5. Ouverture de nouveaux MASTERS UBFC pour la rentrée 2019, lauréats d'ISITE-BFC (AAP3) | 17 |
| 6. Rapport d'activité du pôle thématique Polytechnicum | 20 |
| 7. Convention de partenariat UBFC/ESTA dans le cadre du Polytechnicum | 23 |
| 8. Dépôt d'un projet dans le cadre de l'action clé « Renforcement des capacités » du programme européen Erasmus + | 26 |
| 9. Participation au programme Erasmus + - programme européen d'échanges d'étudiants et d'enseignants | 26 |
| 10. Demande de subvention pour l'organisation des actions « Vie étudiante » dans le cadre de l'AAP Région « Vie étudiante » | 27 |
| 11. Demande de subvention pour l'organisation du Festival national des expérimentarium dans le cadre de l'AAP Région « Culture Scientifique technique et industrielle » | 30 |
| 12. Dépôt de dossiers PIA3 par UBFC – Labex « LipSTIC » et TIP « P.P.A.S.S. » | 30 |
| 13. Dépôt de dossiers FEDER en cofinancement de projets ISITE-BFC | 34 |
| 14. Appel à projets 2018/2019 du Collège doctoral – Subvention à l'association de doctorants A'Doc | 37 |
| 16. Primes pour charges administratives | 38 |
| 17. Tarification du doctorat par validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Doctorat.. | 38 |
| 18. Création d'un comité technique (CT)..... | 38 |
| 19. Création du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)..... | 39 |
| 20. Création d'une commission consultative paritaire des agents non titulaires de la fonction publique (CCPANT) | 40 |
| 21. Mission doctorale UBFC..... | 42 |
| 22. Questions diverses | 43 |

*(La séance est ouverte à 14 h 10 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la ComUE UBFC)*

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann.- Chers collègues, merci pour votre présence. Nous avons le quorum, donc je commence.

Une question pratique. À 18 heures pile, j'ai une visioconférence avec le ministère pour un autre sujet, ce n'est pas pour nous. Quoi qu'il arrive, j'aurai fini le CA à 18 heures. Je vous le dis maintenant pour ne pas vous demander d'aller plus vite à la fin pour terminer. Comme je suis Conseiller sur un autre site, je dois être en visio avec le ministère à 18 heures. Cela nous donne tout de même pas mal de temps puisqu'il y a beaucoup de points qui, à mon avis, peuvent aller très vite. Pour certains points, on prendra un peu de temps. Monsieur Chevalier nous présentera un point. Nous avons deux ou trois points qui seront présentés par des collègues, ceci dans un temps très court, 10 minutes au maximum ; nous allons donc nous caler.

Je sais que beaucoup d'entre vous sont aussi très pris et doivent partir à certaines heures ; on m'a déjà prévenu. On va donc aller vite si on le peut, sachant que je ne cherche pas à raccourcir les délais pour le plaisir. Si on va vite, on va vite et il faudra tout de même du temps pour la discussion. Après, j'ai une limite et je voulais que vous le sachiez.

Je n'ai pas prévu formellement, dans l'ordre du jour, un point particulier sur la situation car c'est un point que je fais toujours naturellement. Je ne l'inscris pas mais il va de soi qu'à chaque fois que je rencontre la communauté, je fais un point sur l'état d'avancement, sur ce qu'on a fait depuis le congrès, etc.

Par rapport au congrès de la semaine dernière, on s'était engagé à rencontrer le SGPI, à avoir un rendez-vous avec le Cabinet de la Ministre et, avec un peu de chance, le CNRS. On a réussi à voir les trois. Ils ne sont pas là pour l'entendre mais je les remercie les trois. Le SGPI a répondu quasiment immédiatement, on a donc eu ce premier rendez-vous mardi.

Ensuite Anne-Sophie Barthez, la Conseillère de la Ministre qui est en charge de nos dossiers, comme de quasiment tous les dossiers universitaires, a profité de notre venue pour nous recevoir également mardi.

Nous avons réussi également à avoir une conférence téléphonique avec le CNRS mardi.

Ce qui fait que mardi à 11 h 30 : CNRS, 11 h 30 /12 h 30 : ministère et 14 h 30 / 17 heures : SGPI.

Tout le monde a répondu très vite et je tiens à le dire parce que vu les personnes qui ont été mobilisées, le fait que l'on nous réponde aussi vite montre une bienveillance à notre égard. Quand je dis « une bienveillance », c'est que tout le monde veut qu'on s'en sorte. C'est le message que j'ai à dire, même si je dis peut-être des évidences. Je suis tout de même un vieux routier de la mécanique universitaire, mais le fait que tout le monde ait cherché à nous répondre vraiment rapidement le montre.

Pour le CNRS, vous connaissez bien la question qui se pose, c'est à mon sens la plus compliquée, pas de notre fait mais tout simplement parce que le CNRS a une politique nationale, que je respecte parfaitement. Je tiens à dire qu'en aucun cas je ne discute quoi que ce soit sur le bien-fondé de la politique du CNRS. Ce n'est pas à moi de discuter de quoi que ce soit.

Finalement, il faut faire coller les engagements qu'avait pris le CNRS avant que nous déposions l'I-Site avec les engagements qui sont les nôtres pour respecter les jalons. Nous avons pris des engagements, notamment sur les cotutelles au moment où on a déposé l'I-Site. Je dis « on » car je parle comme si j'avais déposé le dossier, c'est la communauté et je me suis approprié le dossier comme je pouvais. J'ai donc lu les

engagements qui avaient été pris à l'époque et, ce que nous voulons, c'est parvenir à faire respecter ces engagements. Nous sommes donc tout simplement, en ce moment, confrontés à essayer de faire coller les deux stratégies. C'est le travail qui est en cours. Ce n'est pas fini, on est en train de le faire. Le CNRS nous a indiqué quelques grandes lignes ; nous essayons de faire pour que ce que nous proposons puisse coller avec le CNRS.

Là, c'est : *working progress*. Je ne peux rien vous dire, tout simplement parce que c'est la stratégie actuelle, c'est-à-dire comment on fait pour que tout le monde réponde. Parce que le CNRS est un partenaire qui est partout en France, son poids est important. L'idée est donc d'arriver à coller au mieux avec les EPST, avec le CNRS, etc.

C'est pour moi l'un des points les plus difficiles. Je pense que l'on peut y arriver, qu'il y a beaucoup de sémantique, qu'il faut juste qu'on se colle en sachant ce que nous sommes capables de proposer, ce que le ministère entend par tutelle primaire et tutelle secondaire, etc. Voilà quel est le niveau de réflexion avec le ministère.

Avec le Cabinet, nous avons exposé les grandes lignes de notre plan d'action et comment nous estimions pouvoir nous présenter déjà au mois de mars, puisque notre échéance est d'abord d'arriver à convaincre la Ministre et le Secrétariat Général aux Investissements que nous sommes en ordre marche pour aller au bout de l'I-Site, notre échéance étant à l'automne 2020. L'échéance, c'est l'I-Site, le jury international qui va nous juger à l'automne 2020. Le jury va se déplacer pour faire une analyse qui sera très fine. Je parle par expérience puisque je l'ai vécu partout. Je l'ai vécu à titre personnel en Lorraine quand j'y étais, je l'ai vécu comme recteur. Ne négligeons pas la finesse du jury. Le jury est de qualité, je les connais. Il m'est arrivé de perdre des dossiers et en aucun cas j'ai pu dire que c'était à cause du jury. C'est un jury de connaisseurs qui va fouiller les choses. Il va tout regarder et ce n'est pas un mois avant que nous arriverons à lui faire croire que, d'un seul coup, tout va.

La trajectoire, c'est tout ce travail fait depuis des années plus celui que l'on va faire. C'est important parce que là, il y a vraiment une ligne à tenir.

Le sentiment que j'ai suite à l'entretien que nous avons eu avec le Cabinet de la Ministre et le SGPI, c'est qu'on va nous aider. On le leur a d'ailleurs demandé en leur disant ce que nous pensions faire. Je pense que nous aurons une analyse du ministère et du SGPI. J'ai personnellement posé la question en leur disant de ne pas hésiter car nous ne voulions pas nous tromper. C'est-à-dire que nous ne voulons pas faire une proposition et nous rendre compte que, finalement, nous tapons à côté. Nous devons être certains que tout ce que nous proposons est vraiment selon l'interprétation qu'en font le Ministre et le SGPI et que pourra en faire le jury, parce que le jury est indépendant. Le jury est indépendant, mais le ministère n'ira jamais contre l'avis de jury. À un moment donné, le ministère et le SGPI peuvent aussi nous conseiller sur la stratégie pour réussir. Ils peuvent aussi nous dire qu'à tel endroit, on répond bien à un jalon mais qu'il faudrait peut-être faire plus.

J'ai donc vraiment perçu un sentiment de soutien. On a tout de même rencontré Laurent Buisson, au SGPI, qui est le chef du pôle d'excellence ; c'est quelqu'un qui connaît parfaitement les dossiers, qui sait exactement comment travaille le jury et qui a participé, pas comme acteur mais comme invité.

L'aide que peuvent nous apporter le ministère et le SGPI pour peaufiner notre dossier va donc être très importante. Je le dis parce que nous proposerons probablement une feuille de route. Les conseils ont lieu le 12 février pour les premiers ; nous nous positionnerons le 5 mars. Et tout cela sera aussi à l'épreuve au fur et à mesure des recommandations que nous aurons à droite, à gauche. Nous avons demandé un retour rapide pour pouvoir être au plus près pour les premiers conseils, donc premiers conseils qui auront lieu le 12. Je suis très transparent ; je ne garantis pas que ce que nous proposerons sera l'alfa et l'oméga. En tout cas, à chaque fois, nous aurons, étape par étape, une expertise. Je suis sûr que nous aurons un premier retour avant qui nous permettra d'affiner.

Il y a des questions compliquées. Tout à l'heure, j'ai parlé du CNRS mais il y en a d'autres où on nous répondra sur d'autres questions. Je pense qu'il y a des jalons qui sont atteints, des étapes qui ne posent aucun souci car beaucoup de travail a été fait. Je n'ai pas l'ombre d'un doute sur le fait que cela puisse passer ou non en mars, voire le jury international. Et puis il y a des questions où il faut être sûr de savoir ce que l'on fait et quel est le but à atteindre.

Sur la question qui a le plus occupé le congrès l'autre jour, qui était la question des statuts, nous ferons probablement une proposition, comme la dernière fois. Elle sera évidemment différente puisqu'elle bouge tout le temps. Vous la verrez, vous la discuterez. Après, que nous dirons les experts à côté ? Est-ce que c'est bon ou pas ? Est-ce qu'un juriste, au ministère, ne va pas nous dire que cela ne marche pas de cette façon, que c'est une usine à gaz ?

Il est important qu'à chaque fois, nous soyons force de proposition pour ne pas qu'on puisse nous dire que nous n'avons aucune vision. Mais il faut qu'à un moment donné, on puisse répondre, on puisse dire pourquoi on le fait, pourquoi on veut faire une proposition. Il ne s'agit pas de changer les statuts pour changer les statuts, ce n'est pas le but. Le but à atteindre, c'est de dire comment, demain, l'an prochain, les prochains responsables vont fonctionner pour garantir que nous ayons une visibilité sur plusieurs années sur la gouvernance. C'est cela, l'objet. Ce n'est pas changer pour changer.

Je le répète : c'est une université fédérale, c'est un modèle unique en France. C'est-à-dire que beaucoup vont faire de la coordination, ils vont peut-être faire des Comue expérimentales, certains vont faire des établissements expérimentaux, pour certains ce sera pré-fusionnel, pour d'autres, ce sera des fusions, mais un modèle comme le nôtre, c'est-à-dire une université fédérale comme modèle admis par tout le monde, il n'y en a pas autant que cela.

C'est déjà un modèle qui est sur toute la région ; ce qui est tout de même l'affirmation qui est réaffirmée, à travers tout ce que l'on fait, tout le dossier, que ce soit avant ou aujourd'hui, ce que je dis n'est pas nouveau, que c'est sur la région, que la politique de site, c'est la région et c'est une grande université fédérale, grande université de recherche. Je dis bien que l'université de Bourgogne Franche-Comté sera une grande université de recherche. Elle l'est parce qu'elle a un I-Site. En France, le label, c'est IdEx / I-Site. Si vous avez IdEx / I-Site, c'est le label qui dit que vous êtes sur une trajectoire de grande université de recherche.

Ici, c'est réaffirmer tout cela, réaffirmer l'ambition forte qui est la nôtre. Et notre enjeu, c'est que toute la communauté soit convaincue et j'espère que nous le sommes. À mon avis, nous le sommes, mais que tout le monde le soit. Pour que le jury soit convaincu, il faut que nous soyons convaincus de notre ambition l'an prochain.

« Réaffirmer » veut dire réaffirmer l'engagement des établissements et que, derrière, tout ce que l'on a écrit soit fait ; il n'y a pas le choix. On ne pourra pas écrire quelque chose qu'on ne fera pas. Là, si jamais on écrivait quelque chose qu'on ne ferait pas... on a eu un joker, on n'en aura pas deux. Il faut déjà faire tout ce que l'on a dit et montrer, en plus, que lorsque nous nous présenterons devant le jury en 2020, ce sera quelque chose d'évident, qu'on se dise : « Voilà la trajectoire, les jalons sont là, ils vont au-delà ce qu'ils avaient dit ». Et là, on sera crédible parce que l'ambition que nous avons affirmée, elle sera traduite dans les faits.

Notre enjeu est là. Nous en sommes à cette première étape qui est celle de convaincre la Ministre et le SGPI. Moi, je trouve qu'il y a de la bienveillance et je pense qu'on va nous aider à passer cela. C'est toujours la même chose : on nous aidera mais il ne faut pas déconner. Je suis un peu direct, le verbatim sera un peu dur, mais je préfère ne pas le lire. Si je lis mes propos, je fais parfois des bonds car c'est de l'oral. Mais c'est la réalité. La réalité, c'est que nous avons quelques échelons à passer, quelques étapes à réussir, nous avons quelques difficultés sur lesquelles il faut passer, il faut être solide, il faut être unitaire. On va les passer et, derrière, il faut surtout se projeter à ce que sera

l'université Bourgogne Franche-Comté à partir de ce qu'elle est déjà et puis la cible, ce que l'on veut faire et convaincre le jury que ce n'est pas une question d'indicateurs et de jalons. Il faut que le Jury soit convaincu que nous ne sommes pas juste en train de cocher ligne par ligne ce qui est bon. Non, c'est plus que cela. Le jury a donné quelques jalons, mais ce sont quelques marqueurs. Il va juger si l'I-Site a vraiment réussi à transformer l'université de Bourgogne Franche-Comté, si nous avons atteint l'ambition que nous nous étions donnée. Ce n'est pas qu'une question de chiffres, d'indicateurs. À la fin, c'est ce qu'il va juger et il le jugera du petit détail au plus gros. Il jugera sur la communication.

Alain Abécassis, qui était avec nous le matin avec Anne-Sophie Barthez et l'après-midi avec le SGPI, nous a bien rappelé que le jury allait se déplacer. Il va interroger les personnes, il va regarder l'I-Site, la Com, les journaux ; il va tout regarder et il interrogera tout le monde. Il va se faire une idée fine et, une idée fine, ce n'est pas juste quelques chiffres dans un dossier. C'est pour cela qu'il faut que soit profondément ancrée en nous cette ambition que nous avons pour l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Quand je vous dis cela, je traduis beaucoup des discussions que nous avons eues. Ce sont des choses simples : « Vous vous avez eu un I-Site il y a quelques années, en quoi cet I-Site vous a-t-il transformés ? » Je ne vous parle pas d'indicateurs, je vous parle de quelqu'un de lambda, là autour. Les indicateurs sont importants. Si on ne les fait pas, je ne vous en parle même pas. Mais à un moment donné, il y aura des questions de base.

Concernant la gouvernance, lorsque j'ai été confronté au jury, à l'époque, la première question qu'il nous a posée était : « Qu'est-ce qui me garantit que tout ce que vous me dites, vous allez le faire ? » À l'époque, c'était pour l'IdEx, en Lorraine. Le jury nous a demandé ce qui lui garantissait que, quoiqu'il arrive dans la durée, nous respecterions notre trajectoire.

C'est pour cela qu'actuellement, on fait des essais, des propositions pour dire qu'il faut arriver à un mode où, quoi qu'il arrive, quels que soient les hommes, quel que soit tout ce qui arrive, on arrive à la fin à cette trajectoire sur une grande université fédérale.

Voilà un peu l'état de la discussion. Nous avons discuté près d'une heure avec Anne-Sophie Barthez, deux grosses heures avec Laurent Buisson et, à chaque fois, la DGRI était présente, la DGESIP était présente également. Pour ceux qui connaissent un peu, il y avait Eric Piozin de la DGESIP, il y avait Alain Abécassis qui est à cheval sur les deux. Il y avait aussi la DGRI. Tout le monde est donc dans le coup.

Après, cela ne nous empêchera pas de nous retourner sur le Cabinet si nous avons besoin de son aide pour telle ou telle difficulté et on nous aidera.

Je suis donc optimiste parce que j'ai le sentiment d'avoir eu des réunions vraiment très fructueuses, de bonne tenue et très bienveillantes. Il faut surfer là-dessus ; il faut surfer sur cette bienveillance. On veut nous aider, il ne faut pas louper notre coup. C'est le langage de vérité que j'ai tenu la semaine dernière. Il est renforcé. Je pense que nous avons vraiment tout pour réussir et nous projeter ; il faut être très ambitieux.

C'est une chance exceptionnelle que nous avons ici. Tout le monde n'a pas IdEx / I-Site, c'est tout de même une Comue qui porte un I-Site, avec le nombre d'années que cela a nécessité pour l'obtenir. Tout à l'heure, je vais faire une visio pour un autre site ; je peux vous dire ce que c'est lorsque vous ne l'avez pas. Je vous ai déjà tenu ce discours, mais c'est terrible. J'ai eu un autre discours de la part de quelqu'un qui se rappelle encore avoir échoué au plan Campus il y a quelques années. C'était tout de même il y a 10 ans !

Donc, chaque fois que vous avez quelque chose, il faut bien mesurer ce que vous avez. Et il y a tout, ici, pour réussir. Maintenant, ce qu'il faut, c'est être uni et y aller.

Je ne veux pas être plus long. À chaque fois que j'aurai une information nouvelle, je vous la donnerai. Là, la nouveauté, c'était cet entretien que nous avons eu avec le CNRS, le Cabinet et le SGPI. La prochaine étape, ce sera le travail que l'on va faire la semaine prochaine pour envoyer une feuille de route aux conseils. C'est toujours la même chose : *working progress*. On essaie de répondre au mieux à ce qu'on nous demande.

Comme je sais que la question des statuts est celle qui revient tout le temps, je suis incapable de vous dire aujourd'hui ce qu'il ressortira à la fin, on ne sait pas. On peut

faire une proposition qui bougera demain si elle doit bouger, je n'en sais rien. Là-dessus, comme je l'ai déjà dit, ce qui est important, c'est de donner des gages de gouvernance. Il faut trouver une solution. On vous propose des changements parce qu'on pense qu'ils sont bons, mais si cela doit bouger, cela bougera. Et cela bougera forcément sur les statuts puisqu'on va déjà faire des aménagements et rien ne me dit que la proposition que l'on fera au mois de mars ne bougera pas encore. Et rien ne me dit que cela ne bougera pas d'ici les mois qui viennent. Comme je le disais l'autre jour, ce n'est pas un problème simple et le but n'est pas de passer en force mais de trouver ce qui va au mieux. C'est surtout la philosophie, c'est pourquoi on veut faire cela. C'est surtout ce qui est important.

Je dis cela car j'ai eu quelques échanges après. Je réaffirme donc l'esprit. L'esprit, c'est qu'on fait cela parce qu'il faut donner des gages qu'on ne sera pas dans le mur, demain, sur un problème de gouvernance. C'est juste cela, la question. Et ce n'est surtout pas un problème de suffrage indirect. Il est hors de question de faire un suffrage indirect, je crois qu'il faut le dire. Ce n'est pas du tout ce que l'on veut faire. C'est important de le dire parce qu'il ne doit y avoir aucune ambiguïté là-dessus. Voilà ce que je voulais dire là-dessus.

À chaque fois que je me présenterai devant vous, la communauté, voire mes services ou n'importe qui, je ferai un état des lieux du travail actuel. Aujourd'hui, le travail immédiat dans les heures qui viennent, c'est de voir si on progresse avec le CNRS, si on arrive à trouver quelque chose qui convienne en fonction d'eux et de nous. C'est le travail à cet instant et, mardi, ce sera autre chose, on essaiera de voir comment on bouge notre feuille de route et on verra.

Après, les premiers conseils vont se réunir le 12 février et, après, au fur et à mesure, chaque conseil des écoles puis nous à la fin, ce qui est normal. Là aussi, on m'a demandé pourquoi nous étions à la fin. Heureusement que nous sommes à la fin ! C'est notre projet, c'est donc à nous de le valider en dernier. Il est tout de même logique que ce soit UBFC qui le valide à la fin. Si jamais il y avait un iota, une modification, j'aime autant que ce soit nous qui la validions. Je dis cela parce que j'ai entendu la question. Je n'aurais pas apprécié de passer en premier, d'autant plus que j'aurai tous les retours de mes petits camarades au ministère. Malgré tout, j'y vais toutes les semaines, j'y suis un peu chez moi, je suis tout de même Conseiller au ministère, c'est tout de même eux qui me déchargent les trois quarts de mon temps. Je peux donc avoir des retours informels, ce qui peut aussi permettre d'affiner.

Tout cela, tout ce temps que l'on peut utiliser va nous servir à peaufiner notre dossier. On nous a dit qu'il fallait voir l'ANR. Farid Ouabdesselam qui traite les dossiers à l'ANR a une connaissance fine, il a participé à des jurys comme observateur. L'ANR n'est pas dans le jury, mais c'est eux qui organisent tout. Il est donc intéressant aussi d'avoir un retour avec Paris pour voir un peu la manière dont on peut être adroit ou maladroit. C'est là où la Com joue ; on peut être maladroit. Sur cette affaire, il ne faut pas être maladroit, ce n'est pas anodin. On a vite fait de faire une connerie.

Aujourd'hui, vous ne m'entendez pas beaucoup dans la presse parce que le mieux est l'ennemi du bien ; si je dis quelque chose qui, sorti du contexte, est une « bombe », imaginez ! Je peux vous dire que le jour où je sortirai quelque chose, j'aurai appris mon texte par cœur 10 jours avant. En effet, il ne faut surtout pas faire une communication maladroite, même si, dans le contexte, elle est intelligente. Le pire serait de mal communiquer. Mais il faudra communiquer. À un moment donné, il faudra communiquer. Un plan de communication est fait ; il faut évidemment communiquer en interne, il faut communiquer en externe, il faut travailler avec les collectivités –j'en profite pour saluer la Conseillère de la Présidente. Les collectivités sont demandeuses ; on l'a vu l'autre jour, la vice-présidente l'a exprimé. Je pense qu'il faut trouver le temps de se réunir pour rediscuter. Il n'y a rien à cacher sous le tapis, il n'y a pas de calcul derrière. C'est l'affaire de toute la région, c'est l'affaire des collectivités, c'est l'affaire de notre jeunesse, c'est notre affaire, c'est l'affaire de tout le monde, cette université de Bourgogne Franche-

Comté.

J'essaie de vous donner le maximum d'informations, je suis transparent mais il n'y a rien de neuf, je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus. En tous les cas, vous serez informés à chaque fois que j'en aurai l'occasion et si vous voulez me voir, vous venez me voir. N'importe qui qui veut me voir peut me voir. Vous pouvez demander autour de la table, toutes les personnes qui ont souhaité me voir m'ont vu. J'ai eu une discussion tout à l'heure au sujet de RITM ; j'échange avec n'importe qui qui souhaite échanger, on est d'accord. Ici, on ne peut pas se permettre de garder l'information dans son coin.

J'ai été un peu long, mais sur quelque chose d'aussi important et dans un contexte aussi particulier, cela valait le coup d'y passer un certain temps.

Quelques interventions mais pas trop car je suis limite. Je ne répondrai d'ailleurs pas forcément, du moins si je n'ai rien à dire.

Mme Benoist.- Merci pour ces informations. Je serai très rapide.

Il y a quelque chose qui nous dérange sur la question des statuts. Je pense que vous aurez compris que nous étions nombreux à être très impliqués et à nous sentir très concernés par l'avenir d'UBFC.

M. Johann.- Je n'ai en effet aucun doute !

Mme Benoist.- Nous avons été nombreux, dans les différents congrès, à expliquer que nous souhaitions très fortement que la communauté soit associée à la réflexion sur les statuts. Et là, je ne vois pas comment, dans les délais qui sont ceux que vous avez exposés, nous aurons le temps de la discussion.

Un autre point m'inquiète, c'est qu'à vouloir aller vite, j'ai peur que l'on fasse des bêtises. Parce que la question des statuts est très importante et si on se met à écrire quelque chose sans avoir réfléchi à toutes les incidences que cela peut entraîner, on peut finalement faire des choses que nous pourrions rapidement regretter.

Nous avons toujours dit – et là, je parle pour le CA dans sa globalité - que nous souhaitions prendre le temps de la réflexion et nous nous étions donné un an après la réponse au ministère.

Là, j'ai l'impression qu'on a deux calendriers qui se percutent et je ne vois pas comment nous allons faire.

M. Johann.- Je ne peux pas répondre à tout, non pas parce que je ne veux pas mais parce que je n'ai pas réponse à tout. Ce qui est sûr, c'est qu'on ne nous demande pas une modification des statuts pour mars. J'espère que tout le monde l'a bien compris.

Mme Benoist.- Ce n'est pas clair.

M. Johann.- Ce n'est pas possible, on ne peut pas modifier des statuts pour mars.

La première chose, sachant qu'il faut que j'en discute avec mes collègues puisque je ne peux pas décider seul, mais ce qui est sûr et certain, c'est qu'on ne fera pas une modification des statuts pour mars. Ce qu'on doit dire, c'est notre volonté de faire une proposition pour la gouvernance. Les statuts ne seront pas faits, c'est impossible, ils ne peuvent pas être faits pour mars et personne ne veut les faire pour mars.

Mme Benoist.- On peut se dire qu'on s'engage à réfléchir, avec la communauté, pendant un an...

M. Johann.- Ce sera moins d'un an. Cela ne peut pas attendre un an. Là, c'est embêtant car je réponds tout seul et je parle pour mes collègues. Mais un an, non, il faut le faire avant. Mais vous serez au courant en temps réel de tous les changements.

Je prends un exemple. Ce qu'on vous a proposé la semaine dernière, vous savez

déjà que ce ne sera pas cela. Vous ne pouvez donc pas me dire que la communauté n'est pas dans le coup puisqu'on a fait des conseils et on vous dit déjà que cela bougera. C'est sûr, ça bougera. Vous voyez donc bien que nous sommes, quoi qu'il arrive, dans l'interaction permanente.

C'est là une réponse politique en disant que vous voyez bien qu'à chaque fois que l'on vous présente quelque chose, on tient compte de ce que dit le terrain. La preuve en est, rien n'était bouclé et ficelé, rien ! Mais on n'attendra pas un an, vous ne pourrez pas.

Vous ne pouvez pas, en arrivant devant le jury, en admettant que nous ayons réussi à convaincre la Ministre auparavant, dire que cela va marcher, jurer que cela va marcher.

Aujourd'hui, je ne connais pas la réponse. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un engagement. L'inspection générale, maintenant le ministère, tout le monde nous demande, maintenant, qu'est-ce que nous garantissons. La seule réponse que nous avons aujourd'hui, c'est de dire que nous allons faire une proposition pour ne pas avoir, dans le futur, de problèmes de gouvernance. Je ne connais pas exactement la réponse. Je pense qu'elle peut bouger, qu'elle peut évoluer. On vous fera une proposition, mais en aucun il ne s'agit d'avoir un statut bouclé pour mars, c'est impossible, on n'y arriverait pas. Les statuts nécessitent un long dispositif. On est encore en train d'élaborer la feuille de route pour un éventuel changement de gouvernance.

Par contre, il faut tout de même qu'on arrive, mi-mars, à convaincre. En quoi allons-nous réussir à convaincre mi-mars ? C'est cela. Est-ce que nous sommes convaincants ou non ? C'est cela, la question, il n'y a pas d'autre enjeu. Et je n'ai pas encore la réponse, je ne la connais pas, je vous le jure. Mais ce n'est pas fini, on n'a pas travaillé dessus.

Mme Legard. - Je voudrais compléter l'intervention de Stéphanie. Il va en effet falloir convaincre. Pour convaincre, il va peut-être falloir revenir sur le passé – même si je sais que vous n'aimez pas trop cela –, car il va falloir comprendre ce qui a fait que notre gouvernance n'a pas fonctionné et, seulement après, voir s'il est nécessaire de modifier les statuts pour qu'elle puisse mieux fonctionner, une fois qu'on aura eu les éléments de compréhension et que nous aurons des propositions qui feront peut-être bouger les statuts ou pas.

En fait, la question des statuts – et c'est ce qui est gênant – est mise un peu comme la charrue avant les bœufs. Aujourd'hui, on souhaiterait discuter et rediscuter du projet et de la façon dont on va le conduire puisque c'est de cela que doivent découler les statuts. La modalité de gouvernance est l'une des modalités qui doit être au service du projet.

M. Johann. - Oui. Je suis d'accord. Mais ce n'est pas moi qui ai mis en avant la question des statuts, la semaine dernière, pendant trois heures. C'est un point que vous mettez en évidence. Là, la question n'est même pas celle du passé. D'accord, il y a l'expérience du passé, mais demain, ce sera d'autres hommes, donc qu'est-ce qui nous garantit la suite ? Ce n'est pas une question qui porte sur les gens qui sont en présence. Ce n'est pas cela.

Mme Legard. - C'est juste pour souligner que la question des statuts est évoquée dans le rapport IGAENR comme étant un élément possible, éventuel à long terme. C'est bien explicité de cette façon, mais ce n'est pas un élément qui est mis en avant. Cela a été proposé tout de suite, par les chefs d'établissement, dès les premiers éléments de la crise, il y a de cela quelques semaines.

M. Johann. - Je suis arrivé après ; je vous dis donc que c'est un élément. Je ne me suis pas focalisé là-dessus. Depuis que je suis ici, j'en parle un peu mais j'ai autant regardé d'autres indicateurs sur l'I-Site, sur la recherche. Je n'ai pas passé ma vie sur les

statuts, mais vous, vous en parlez tous. Ce n'est pas moi qui en parle, vous m'en parlez tous, mais vous en avez le droit, nous sommes d'accord.

Dans ma présentation, j'ai commencé, donc en préambule, par dire que je savais que les discussions porteraient là-dessus. Je le savais car nous en avons beaucoup discuté à l'uB, etc. Je le savais mais il n'y a pas que cela, ce n'est pas la chose principale. Après, on tourne dessus mais tout cela bougera à la fin.

Mme Legiard.- Nous ne sommes absolument pas contre le fait de rediscuter les statuts. Cela avait d'ailleurs été discuté, il y a de cela quelques mois, dans le cadre du conseil d'administration, avant la démission de l'équipe et cela faisait partie des projets du CA.

Le deuxième point que je voudrais tout de même souligner...

M. Johann.- Et après j'essaierai de commencer le CA. Je le dis afin de ne pas couper quelqu'un qui prendrait la parole.

Mme Legiard.- Il y a un point qui, par contre, de mon point de vue, relève bien des problèmes de gouvernance, qui apparaît dans le rapport IGAENR. En ce qui me concerne, mais cela m'aura peut-être échappé, je ne l'ai pas vu du tout discuté ni abordé, c'est la préconisation dont je ne sais plus le numéro, où il est dit : « Chacun devant être conscient de ce qu'il représente réellement dans la communauté d'intérêts, il n'est en effet pas raisonnable de considérer que toutes les mesures adoptées par la Comue ont le même impact pour tous les établissements membres ».

Pour moi, c'est là un élément extrêmement important, qui est en lien avec la gouvernance et il me semblerait intéressant de discuter également sur ce volet-là.

M. Johann.- Je prends note de cette recommandation.

Mme Legiard.- Il me paraîtrait intéressant que l'on se pose la question de savoir ce qu'ils veulent dire par là.

M. Johann.- Je vais relire la préconisation pour voir comment l'interpréter. Je souhaite commencer, sinon il sera impossible de finir dans les temps.

Mme Peyron.- Ce sera très rapide.

M. Johann.- Ce sera donc une intervention sans réponse de ma part et on y va derrière. Promis ?

Mme Peyron.- Oui.

M. Johann.- Sauf s'il faut que je réponde. Je me connais ! Mais j'essaie de ne pas répondre. Allez-y.

Mme Peyron.- Mon intervention fait suite à ce que vous avez dit tout à l'heure : sur les statuts, il faut être concret. Vous vous doutez bien que nous avons quelques interrogations et que nous pourrions vous poser la question que le jury pourrait vous poser, d'après vous, c'est-à-dire : comment être sûr que ce que vous dites, vous allez le faire ? Donc comment être sûr que nous serons bien consultés, que nous participerons à la décision pour l'élaboration des statuts ?

M. Johann.- Vous savez pourquoi ? C'est déjà parce que c'est vous qui voterez.

Mme Peyron.- Ma question concrète : est-ce que l'on pourrait faire un calendrier pour une commission des statuts au sein du CA de l'UBFC pour discuter et voir vers quoi

on va et que chacun puisse dire ce qu'il pense par rapport à cela ?

Il y a une forte interrogation là derrière parce que ce qu'on a vu dans les projets, c'est tout de même tout sauf un fonctionnement concrètement démocratique. Cela fait donc un peu peur et c'est pour cette raison que nous nous sommes fortement élevés contre cela.

Il faudrait donc proposer quelque chose de très concret où seraient associés tous les membres qui le souhaitent à une discussion claire et saine par rapport à cela.

M. Johann.- Je ne peux pas m'engager tout seul.

Mme Peyron.- Je pense qu'il serait important de le faire pour que tout le monde puisse discuter.

M. Johann.- J'adore m'engager ! Décider, je suis né pour cela. Le problème, c'est que là, je suis avec une communauté avec qui j'échange pour décider de la marche à suivre ; c'est ma manière de fonctionner. Je vais donc devoir discuter avec mes collègues. Ce qui est sûr, c'est que c'est vous qui votez à la fin.

Mme Peyron.- Oui, mais avant, nous aimerions bien pouvoir participer à une proposition.

M. Johann.- Mais vous avez tout de même ce pouvoir que personne d'autre n'a, c'est vous qui votez, c'est vous qui décidez.

Mme Peyron.- Oui, mais s'il n'y a rien, dans les propositions, de tout à fait en accord avec nous, nous aurons un vote de blocage et ce sera dommage. Donc autant en discuter avant.

M. Johann.- Exactement ! Mon but n'est surtout pas d'avoir un vote de blocage, vous l'aurez compris.

Mme Peyron.- On est bien d'accord.

M. Johann.- Sauf que je ne peux pas m'engager devant vous tant que je n'ai pas discuté des modalités avec mes collègues, ceci alors qu'on n'est pas en train de changer les statuts, on est en train de faire des propositions. On est en train de donner une direction, je ne sais pas comment on peut appeler cela, une direction, une philosophie, je n'en sais rien. Mais, pour l'instant, on n'est pas en train de faire des statuts, la preuve en est que nous avons déjà complètement modifié ce à quoi nous pensions. Je ne peux donc pas encore vous donner les modalités pour le faire. On n'a même pas complètement validé le fait de les changer.

Ce que vous êtes en train de me dire et c'était déjà le cas la dernière fois, c'est qu'on est prêt à les changer. J'acte que la communauté est prête à les changer ; c'est ce dont je suis en train de discuter. Si on partage la philosophie qui est de dire qu'il faut que l'on trouve une solution, demain, pour éviter d'avoir un problème de gouvernance, etc., on verra, mais je ne peux pas, tout seul, vous dire que je vais faire une commission. Le but de ma venue, c'est tout de même de discuter avec mes petits camarades. Je suis bien là pour discuter avec les chefs d'établissement ; je ne prendrai donc jamais une décision sans les avoir vus auparavant. Vous pouvez le comprendre et vous êtes d'accord ?

Mme Peyron.- Oui.

M. Johann.- On ne peut donc pas me faire ce reproche. Il faut que je discute avec mes collègues. Moi, je suis solidaire de tout ce que vous avez écrit, de bien ou de mal.

Cela veut dire que tout ce que je vous dis, de bien ou de mal, je suis solidaire. Mais là, il faut tout d'abord que je consulte mes collègues. Ce n'est pas aussi facile puisque nous ne sommes pas toujours ensemble. C'est facile parce que nous discutons, mais ce n'est pas toujours facile d'arriver à trouver la bonne position sachant que nous sommes tous à droite ou à gauche. On se voit la semaine prochaine, on pourra donc décider d'un certain nombre de choses. Mais là, je ne peux pas décider pour eux.

J'ai été président d'université, j'avais une commission des statuts. Je donnais une feuille de route et la commission faisait le travail, cela ne m'a posé aucun souci. Je n'ai aucun souci personnel sur une commission. Cela ne me pose aucun problème d'échanger, de travailler et de recueillir des avis. On est d'accord, cela ne me pose aucun problème. Ce n'est pas cela, ma question. C'est juste de m'engager sans avoir consulté mes collègues. C'est juste ce que je ne peux pas faire.

J'ai fonctionné de cette façon dans ma vie antérieure. Je ne vois donc pas pourquoi je l'aurais fait à l'université et que je le refuserais ailleurs. Cela ne me gêne pas du tout que vous soyez dans la boucle. Après, c'est : comment fait-on dans le temps imparti ? Est-ce que j'arrive à répondre ?

Ce qui est sûr, c'est qu'on ne change pas les statuts en mars parce que c'est n'importe quoi et ce n'est pas ce que l'on veut faire. On sait que ce n'est pas possible. C'est pour cela que j'insiste, même si cela fait un peu "bourrin" de ma part. Mais on ne les change pas ; on ne les change donc pas.

Mme Peyron.- Après, dans la question de la commission des statuts, il y a la question suivante : faut-il vraiment changer les statuts ?

M. Johann.- Là, vous avez déjà répondu, c'est trop tard ! Si je lis le verbatim en direct, on dit : on veut changer les statuts et on veut une commission.
Non, je plaisante, c'est de l'humour !

Mme Peyron.- Cela peut aussi faire partie de la discussion.

M. Johann.- Je suis évidemment tout à fait d'accord. J'essaie de vous convaincre de ma bonne foi. Notre question n'est pas de changer pour changer.

Mme Peyron.- Nous sommes bien d'accord.

M. Johann.- Notre question, c'est : comment répondre à cela ? Pour l'instant, on n'a pas trouvé mieux, c'est tout. C'est tout. Ne cherchez pas autre chose. Je vous jure qu'il n'y a pas de calcul derrière. Pour l'instant, on n'a pas trouvé mieux. Demain, on verra. Il faut que nous en discutons entre nous. Chaque président a eu son congrès, a discuté, a eu des échanges sur ce qu'on est capable de répondre que la communauté accepte ou n'accepte pas.

On ne veut pas passer en force. Je ne veux pas passer en force. Je veux que le vote sur la feuille de route que l'on mènera à la Ministre soit à l'unanimité. Vous imaginez un vote à l'unanimité sur la feuille de route en mars ? Avec cela, je n'ai aucun doute sur le résultat. Mon but n'est donc pas de passer en force. Vous êtes d'accord avec moi ? Vous me croyez quand je vous dis cela ? C'est du bon sens. Si le vote est massif, je suis quasiment sûr que, derrière, on aura le feu vert.

Mais, derrière, cela veut dire qu'on ne passe pas en force. Là, il faut au moins être convaincu de ma bonne foi. Après, je ne dis pas que je ne peux pas être maladroit et faire une bêtise ou oublier quelque chose, mais c'est le but. Le but n'est pas de passer en force.

Je vous propose d'arrêter là et si vous avez d'autres questions, vous pouvez venir me voir pour en discuter. Mais là, il faut que je commence le conseil d'administration parce qu'il y a aussi beaucoup de membres extérieurs qui me font le plaisir d'être présents. On voit tout de même des points importants et j'ai des collègues qui sont venus pour

présenter des choses. Mais ma porte est ouverte pour toute discussion et soyez persuadés que je vous tiendrai au courant de tout. Merci.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 13 décembre 2018

M. Johann.- Point n° 1 : approbation du verbatim du conseil du 13 décembre.
Est-ce qu'il y a des remarques sur le verbatim du 13 décembre ? Rien de spécial.
C'est bon ? (*Approbation générale*)
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Approuvé.
(*Unanimité*).
Je ne sais pas s'il faut qu'on l'approuve, mais j'imagine que oui.

2. Etat d'avancement administratif et financier du PIA NCU RITM-BFC

M. Johann.- Point 2 : état d'avancement administratif et financier du PIA NCU RITM-BFC. Là, montre en main, 10 minutes au maximum. Mais si vous faites plus court, la communauté vous en saura gré !
Je dis 10 minutes au maximum sinon on ne tiendra pas sur les temps d'intervention.
Merci, Monsieur Chevalier, de venir nous présenter ce point.

M. Chevalier.- Merci pour votre invitation. Je ne regrette pas le retard pris car la première partie de la discussion était fort intéressante, il n'y a donc pas de problème.

Trois points seront abordés pour parler de RITM.

Je vous rappelle rapidement le projet. RITM : Réussir, Innover, Transformer et Mobiliser en Bourgogne-Franche-Comté, lauréat de la première vague de Nouveaux Coursus à l'Université, doté de 11,158 millions d'euros sur 10 ans. Nous avons lancé les premières opérations dès la rentrée universitaire.

Cinq leviers de transformation. Un outil transversal qui est l'accélérateur de transformation pédagogique qui va accompagner l'ensemble du dispositif et plus largement accompagner le site et les établissements en termes de pratiques pédagogiques nouvelles.

Deux démarches, deux philosophies sur le projet, une démarche descendante *top-down* qui accompagne les leviers de transformation, avec des budgets alloués par levier et qui permettent aux établissements d'accompagner les étudiants et leur réussite en premier cycle :

- la mise en place d'UE transversales qui permettent de reconnaître l'engagement étudiant,
- la mise en place d'opérations de rentrée pour des étudiants sur les campus autour de la responsabilité étudiante en termes d'apprenants et autour du « apprendre à apprendre »,
- des leviers qui permettent aussi d'accompagner la Formation Tout au Long de la Vie dans plusieurs établissements.

C'est là une première philosophie.

La deuxième philosophie est une démarche cette fois-ci montante avec la mise en place d'appels à projets qui permettent aux équipes pédagogiques au service des établissements de proposer, sur des critères spécifiques, des pratiques pédagogiques nouvelles.

Toute cette démarche a été menée de septembre à décembre, a été validée par

le comité de pilotage de RITM, puis par les conseils centraux d'UBFC, CAC puis CA, au mois de décembre dernier.

Nous sommes à la dernière étape de cette première partie du projet RITM, c'est-à-dire la finalisation de conventions de reversement puisque vous connaissez la démarche : l'Etat donne annuellement une somme à la Comue UBFC et la Comue UBFC, par conventions de reversement, redistribue cet argent selon les deux processus que je viens d'évoquer auprès des établissements.

Les documents que vous avez ont été un tout petit peu modifiés depuis leur envoi puisque nous apprenons en même temps que nous développons notre projet. Nous avons notamment eu un échange récent avec l'ANR ; il date d'avant-hier. Je vais donc m'expliquer très rapidement.

Les conventions de reversement sont composées de deux parties, une partie qui est assez classique, qui rappelle ce qu'est RITM, qui rappelle les droits et les devoirs des membres fondateurs de RITM et qui explique un certain nombre de choses du point de vue du suivi des dépenses, de l'éligibilité des dépenses et, finalement du contrôle ou du *reporting* financier – comme le dit l'ANR - que nous devons engager au moins une fois par an pour montrer à l'Etat que nous dépensons bien l'argent qui nous a été alloué dans le cadre de ce PIA.

C'est là une partie qui est commune à l'ensemble des conventions de reversement et, après, il y a une annexe financière qui est propre à chaque établissement et qui décrit précisément la somme d'argent allouée sur le projet, soit par levier de transformation, soit par appel à projets gagné par des équipes pédagogiques ou des services de l'établissement. C'est donc ce que vous trouvez dans cette annexe.

On retrouve la première partie qui engage des sommes par les leviers et la deuxième partie qui propose des sommes par appel à projets.

Les sommes qui sont proposées dans le rapport que vous avez correspondent bien, au total, aux sommes qui vont être entièrement fléchées depuis UBFC vers les établissements.

La petite subtilité technique administrative, c'est que certains projets sont pluri-établissements. On avait pensé, jusqu'à présent, qu'un établissement pouvait être porteur et redistribuer l'argent vers l'établissement partenaire. Or, ce n'est pas possible. On va donc avoir des conventions qui ressemblent à peu près à ce que vous avez et les annexes financières vont être légèrement modifiées pour tenir compte du pluri-partenariats inter-établissements le cas échéant. C'est ce que l'équipe a fait hier après la discussion avec l'ANR.

La modification notable, c'est qu'il y aura une convention de reversement supplémentaire avec l'ENSMM, qui n'était pas prévue à ce jour, pour une somme modique de moins de 1 000 €. Elle permettra d'avoir véritablement le suivi des dépenses.

Et il y a la convention d'AgroSup qui va monter un petit peu puisque là, on a simplement les 27 000 € sur la FTLV et AgroSup contribue à l'un des projets qui était gagnant à l'appel à projets. La somme allouée à AgroSup a donc un peu monté.

Je suis désolé car c'est un point un petit peu technique et administratif mais la lecture que nous avons faite du règlement financier de l'ANR sur NCU était interprétable et nous avons interprété d'une mauvaise manière.

La deuxième raison de ma présence aujourd'hui : dans les modalités de suivi d'évaluation des projets, il y a un comité scientifique d'évaluation qui est mis en place, qui est composé de personnels des établissements du site, chercheurs, ESPÉ, laboratoires, étudiants, etc. et nous nous appuyons sur un réseau d'experts internationaux francophones que nous allons puiser en Suisse, en Belgique et au Québec. Ce sont les pays qui sont les plus en avance sur les problématiques de pédagogie. Il y a également quelques experts nationaux.

Dans le projet initial tel que nous l'avons proposé à l'ANR, nous avons envisagé une enveloppe qui permette de rémunérer la contribution de ces experts qui passent du temps à évaluer les projets. Nous avons proposé 150 € par expert pour deux projets

expertisés.

Ce dispositif n'était pas passé auprès des administrateurs d'UBFC. Il va donc falloir le faire valider aujourd'hui pour que nous puissions rémunérer les experts qui ont déjà fait leur travail. Ceci de manière remarquable dans un délai très contraint.

Je vous mets donc un petit peu la pression par rapport au résultat du vote !

Enfin, le troisième élément. Dans le projet initial, nous avons prévu le recrutement de cinq personnels qui seront des salariés d'UBFC. Deux ont été recrutés dès le 1^{er} septembre, la responsable de l'accélérateur de transformation pédagogique et la responsable administrative et financière. Nous avons trois ingénieurs pédagogiques à recruter. Nous avons mené une campagne de recrutements de mi-décembre jusqu'à mi-janvier. Nous avons reçu 25 candidatures et 10 profils nous ont semblé intéressants. Nous avons auditionné neuf personnes puisqu'une n'est pas venue.

À partir de ces auditions qui ont eu lieu la semaine dernière, nous proposons le recrutement, sachant que nous vous avons fait une proposition en termes d'indice et de salaire, de deux ingénieurs pédagogiques de manière ce qu'elles puissent étoffer l'équipe dès à présent et accompagner les projets qui ont été gagnés.

Je le répète si ce n'est pas clair, dans la démarche, nous souhaitons véritablement accompagner les projets gagnants des équipes pédagogiques de façon à concrétiser leurs projets qui, jusqu'à présent, restent théoriques au vu d'un dossier écrit et qu'il faut désormais rendre concrets vis-à-vis des étudiants.

Deux personnes seront donc proposées et nous n'avons pas trouvé pour le troisième poste qui était un peu plus lié à la Formation Tout au Long de la Vie. Nous avons décidé de nous laisser un peu de temps afin d'intégrer ces deux ingénieurs pédagogues et peut-être de faire évoluer la fiche de poste de la troisième personne de manière à acquérir de l'expérience sur les besoins réels que nous avons à ce stade du projet.

M. Johann.- Vous avez été très concis. Merci pour ce travail. Il aurait été dommage de ne pas avoir laissé Monsieur Chevalier présenter ce travail. On apprécie que vous le fassiez plutôt que je fasse une lecture du rapport à la « Luc Johann ». Là, on a pris le temps d'écouter les propos.

Est-ce que vous avez des remarques ? Vous avez tous eu les documents en avance. Vous avez donc pu aussi éventuellement vous familiariser. Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

En tout cas, c'est très intéressant. Nous en avons discuté tout à l'heure. Cela fait partie des choses qui sont vraiment remarquables sur le site, il faut le dire. Il y en a plein, je les découvre. Il y a ce que je voyais de l'extérieur et ce que je découvre de l'intérieur, donc j'en profite car il y a tout de même des choses assez remarquables et au service des jeunes.

Tout à l'heure, on va regarder des projets, notamment P.P.A.S.S., c'est génial ! Moi qui étais recteur, ce sont des choses dont je rêve, sachant que j'ai aussi fait certaines choses. Il y a tout de même un tas de choses qu'on arrive à porter, qui sont vraiment dans l'intérêt de notre jeunesse et qui sont vraiment remarquables pour l'ascenseur social. On y est tous très sensible, je tiens donc à le souligner.

On a parfois le sentiment qu'on ne fait pas que s'engueuler ; il y a tout de même beaucoup de choses qui sont bien. Il est bien de le dire parce qu'à force, on ne retient finalement que des choses tristes alors qu'il y a, à côté, des choses fabuleuses. Il y a un engagement des personnes qui est remarquable et, de temps en temps, on se le dit entre nous, on est content ! Ce sont tout de même des choses qui sont très très intéressantes, encore faut-il le dire.

Moi, je viens de l'extérieur et je découvre chaque semaine des choses qui sont faites et il faudra communiquer là-dessus. Je ne suis pas sûr que tout le monde sache tout ce qui est fait. C'est important. On en parlait tout à l'heure et on a prévu un plan de Com. Mais c'est important parce qu'à un moment donné, pour que l'université Bourgogne Franche-Comté prenne vraiment sa mesure et qu'elle impacte, il faut que toute la communauté se rende compte de ce qu'elle porte. Il y a des choses remarquables, il faut

donc communiquer.

On dit parfois que l'habit ne fait pas le moine ; je dis que c'est la pire chose qu'on n'ait jamais dite ! Ce n'est pas vrai, la Com est importante. C'est une grosse erreur que de dire que la forme n'est pas importante, c'est évidemment important, y compris vers tous nos partenaires, mais aussi vers les collectivités. Souvent, les collectivités financent, elles connaissent donc bien les dossiers, mais à un moment donné, si vous voulez que tout le monde prenne la mesure de ce que l'on porte, il faut le dire.

On n'a pas beaucoup insisté dessus, moi le premier, mais cela fait partie d'un plan de communication à la fois institutionnel en interne et en externe de tout ce que l'on fait.

Concernant les masters dont nous parlerons plus tard, lorsque je suis arrivé ici, je n'avais pas idée de ce que cela représentait. J'ai tout de même dirigé une université, je sais ce que c'est qu'un master international. Quand j'ai vu le travail qui avait été fait là-dessus, je me suis dit que c'était extraordinaire. Donc, à un moment donné, il faut prendre la mesure de ce qui est fait.

Merci Monsieur Chevalier.

Pas de remarque particulière ?

Mme Legard.- J'ai une petite question par rapport à ce travail de communication, de diffusion de ces éléments pour qu'ils puissent irriguer finalement l'ensemble de la communauté universitaire. Qu'est-il prévu précisément en ce sens ?

M. Johann.- C'est prévu au plan d'action.

M. Chevalier.- Je vais parler plus précisément de RITM. En fait, il y a plusieurs canaux de communication. Il est clair qu'entre le lancement du projet et la mise en place de l'appel à projets, il y a eu une communication d'UBFC à l'ensemble de la communauté, une communication via le site. Cela n'a pas été suffisant mais ce n'est pas anormal, c'est-à-dire que, cette semaine encore, des collègues m'ont dit qu'ils n'avaient pas été mis au courant des appels à projets.

Je pense qu'il faudra reprendre le créneau via UBFC, mais il est impératif que les établissements s'emparent aussi de la communication par le biais des conseils centraux, des conseils des composantes. À l'uB, on m'a invité à la prochaine réunion d'encadrement parce qu'il y a aussi toute la machine administrative qu'il faut mettre en œuvre et il est clair que si un collègue va demander de l'argent à sa scolarité ou à son responsable administratif alors que ce dernier n'a pas été impliqué dès le départ, il y aura un trou dans la chaîne à un moment ou à un autre.

Je pense donc que les établissements membres sont aussi des acteurs majeurs de la communication, notamment en termes de suivi de ces projets et d'accompagnement des appels à projets et de leur réponse.

M. Johann.- Il y a une précision pour la convention de reversement.

M. Pierre.- Ce qu'il vous est proposé d'approuver aujourd'hui, c'est le projet de convention type de reversement pour pouvoir l'appliquer à l'uB mais également à l'ENSMM. Dans la délibération, on indique bien « convention type ».

M. Johann.- La délibération qui est soumise à votre approbation : « Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- le montant de 150 € attribué à l'expertise de deux dossiers pour l'année 2018 et 2019 ;
- le projet de convention de reversement uB/UBFC. »

M. Pierre.- « Projet de convention type ».

M. Johann.- Oui, « Projet de convention type ».

M. Pierre.- Cela peut être Ub/UBFC ou UBFC/ENSMM.

M. Johann.- C'est donc pour la convention type et pas pour la convention uB/UBFC.

C'est clair ? (*Approbation générale*).

Sur cette délibération, qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Approuvée, merci.

(*Unanimité*).

Merci Monsieur Chevalier.

(*Départ de M. Chevalier et entrée de M. Larger dans la salle du conseil.*)

3. Attribution des bourses de mobilité entrante et sortante EUR EIPHI

M. Johann.- Merci, Monsieur Laurent Larger, d'être venu nous présenter le point sur la coordination du projet EIPHI.

M. Larger.- Je vous commente brièvement ce document. Il s'agit en fait d'un document pour information qui concerne les mobilités entrantes et sortantes du projet PIA, École Universitaire de Recherche EIPHI.

Vous avez toute une liste d'étudiants qui vont en bénéficiant, qui sont intégrés à ce document. Les bourses entrantes et sortantes ont été analysées par les instances de gouvernance de l'École Universitaire de Recherche EIPHI qui a été mise en place dans le courant de l'année 2018. Le projet a en effet officiellement commencé le 1^{er} juin 2018 administrativement et la première rentrée a eu lieu en septembre dernier.

Les modalités d'attribution et les montants ont été discutés dans l'instance décisionnelle de l'École Universitaire de Recherche par le CoDirEx, le comité directeur de l'exécutif, qui est composé de membres des comités de direction des laboratoires qui sont impliqués dans cette École Universitaire de Recherche, à savoir l'institut de Mathématiques de Bourgogne, le laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne et l'institut Femto ST.

Comme ce sont des bourses qui concernent à la fois le niveau master et le niveau doctorat, il est fait plus précisément mention de bénéficiaires qui sont issus de différents masters : le master CMI H3E de la mention Energy et puis les masters MIR, GREEN et MITING de la mention Smart Systems & Structures.

Vous avez le nom des personnes, les niveaux concernés (master 1, master 2, PhD), en fonction de l'année et s'il s'agit de bourses sortantes. Là, en l'occurrence, il ne s'agit que de bourses sortantes. Vous avez déjà eu un document en décembre qui concernait les mobilités entrantes et sortantes au niveau master uniquement.

Les mensualités diffèrent, les montants également et tout cela a été discuté au sein de l'instance de décision.

Si vous avez des questions supplémentaires, je peux y répondre.

M. Johann.- Juste une précision. Ce n'est pas juste pour information parce que dans la délibération, on aura à approuver le versement des bourses aux étudiants, mais c'est un détail.

Et puis, sur l'avancement du projet, peut-être un petit mot général.

M. Larger.- Pour l'avancement du projet, comme je vous l'ai indiqué, le projet a démarré administrativement le 1^{er} juin, avec le recrutement d'un *Project Manager* qui est Frédéric Peneau, ainsi que le recrutement d'un *Project Manager* adjoint, Nariné Dorier.

Frédéric Peneau est stationné sur le secteur Femto ST et Nariné Dorier est à Dijon.

Les deux travaillent régulièrement, ils s'occupent de la vie courante de cette *Graduate School*.

Les instances de gouvernance ont été mises en place. Le 15 février prochain, on abordera le quatrième comité directeur exécutif qui est l'instance décisionnelle qui est en phase avec la stratégie du laboratoire. Ce sont bien les laboratoires qui pilotent ce projet au niveau opérationnel.

Nous sommes bien sûr en liens étroits avec les instances d'UBFC pour les différents aspects administratifs et aussi réglementaires de cette École Universitaire de Recherche.

Vous avez un organigramme dans le document, vers la fin. Vous avez les textes des appels à projets puisqu'on fonctionne par appels à projets qui sont diffusés. L'organigramme vous montre la structuration. C'est plus ou moins compliqué, je vous laisse éventuellement le regarder en détail.

Je suis le Directeur de cette *Graduate School*. Je fais cela en binôme avec Stéphane Guérin qui est directeur adjoint de l'ICB. Comme je l'ai indiqué, le comité directeur exécutif émane directement des instances de gouvernance des laboratoires impliqués.

C'est un projet qui a démarré avec neuf masters dont quatre labellisés I-Site internationaux.

C'est un projet sur 10 ans. Au bout de 5 ans, nous avons des jalons que nous avons très clairement définis. Pour piloter de manière opérationnelle et avec des périodicités plus rapprochées que le comité directeur de l'exécutif, nous avons deux instances opérationnelles qui sont chargées de regrouper les données, d'organiser, de faire les appels à projets, c'est le comité d'animation de la recherche et le comité d'animation de la formation. Les membres sont déjà nommés et ont déjà commencé à travailler sur différents sujets, en particulier pour respecter les différents jalons.

Les jalons, je pourrai les évoquer en détail peut-être à une autre occasion, mais c'est quelque chose qui a déjà été négocié dans le cadre de la mise en place de l'avenant qui permet le financement via la convention I-Site.

Voilà à peu près où nous en sommes.

M. Johann.- Merci Monsieur Larger.
Est-ce que vous avez des questions ?

M. Lamard.- J'ai une petite question. La différence des montants, est-ce juste en fonction de la différence des frais de mission ?

M. Larger.- Oui. C'est aussi motivé par le niveau d'études, il y a la durée et le fait que les frais de déplacement, lorsqu'il s'agit de mobilités sortantes, peuvent être intégrés aux montants.

Ce sont des choses qui ont été discutées en détail. Les montants sont d'ailleurs plus ou moins calés sur les bourses de mobilité qui existaient déjà dans le cadre du projet I-Site.

Mme Attuel-Mendes.- Sur le remboursement, vous évoquez, à la fin : « *Les mobilités non effectuées ou écourtées impliqueront un remboursement des sommes perçues* ». C'est-à-dire que concrètement, si on s'engage pour 6 mois et qu'on ne part que 5 mois, on rembourse l'intégralité ?

M. Larger.- Je vais me tourner vers Claudia. Je ne sais pas si elle a des précisions. Le but du jeu était de couvrir ce genre de problématique.

Mme Attuel-Mendes.- Ce qui veut dire que c'est tout ou rien, il faut aller jusqu'au bout du système pour toucher la bourse.

M. Larger.- Pour l'instant, c'est effectivement comme cela que c'est écrit. Après,

on pourra peut-être voir en fonction de la situation. Je pense que ce sera un peu du cas par cas, mais on espère que ce genre de cas ne se produira pas ou sinon très peu. C'est l'espoir que nous avons.

Mme Attuel-Mendes.- Merci.

M. Larger.- Y a-t-il d'autres questions, d'autres interventions ?

La délibération qui est soumise à votre approbation :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir :

- prendre connaissance des modalités d'attribution des bourses de mobilité EUR EIPHI pour l'année 2018/2019, ainsi que de la liste des lauréats sélectionnés par le CoDirEx EIPHI ;

- approuver le versement des bourses aux étudiants lauréats par UBFC en février 2019. »

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité).

Merci Monsieur Larger.

M. Larger.- Merci.

(Départ de M. Larger.)

4. Prix spécial "étudiante" – Concours initiative au féminin

M. Johann.- Je vais présenter le point suivant.

Pour certains dossiers, cela peut aller vite puisque vous en avez pris connaissance et vous voyez souvent des dossiers que vous connaissez déjà. Ceux que je présenterai seront en général des choses connues, reconduites, qui ne posent pas de questions particulières, en tout cas de mon point de vue.

Là, on est sur le prix spécial « étudiante » Concours « Initiative au Féminin » pour la 13^{ème} année consécutive, etc.

« Il est demandé au conseil d'administration de délibérer sur :

- L'attribution d'un prix spécial « Etudiante » dans le cadre du concours « INITIATIVE AU FEMININ 2018 » à Elizaveta Korzhova ;

- Le paiement du prix à hauteur de 2 000 € sur budget du PEPITE BFC. »

Vous avez eu le dossier. Est-ce qu'il nécessite plus d'explications ?

S'il n'y a pas de question particulière, je mets à l'approbation la délibération que je viens de vous lire.

Y a-t-il des oppositions ?

Personne ne s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité).

5. Ouverture de nouveaux MASTERS UBFC pour la rentrée 2019, lauréats d'ISITE-BFC (AAP3)

M. Johann.- Pour le point suivant, on est sur l'ouverture de nouveaux masters UBFC pour la rentrée 2019.

Les établissements membres d'UBFC ont fait remonter leurs avis favorables. J'ai juste mis au stabilo ce qui me semblait très important. Cela a été présenté aux conseils.

UBFC a procédé à une première évaluation impliquant le groupe de travail formation de son conseil académique réuni le 16 novembre. Le Copil I-Site s'est réuni le 21 décembre.

Il y aura huit nouveaux masters UBFC dispensés en langue anglaise qui ouvriront à la rentrée 2019 portant à 16 le nombre total de masters dispensés en langue anglaise. C'est là où je vous disais que là, à ma connaissance, on dépasse déjà les engagements qui avaient été mis au départ. Mais, au-delà des engagements sur l'I-Site, c'est typiquement quelque chose de remarquable. C'est difficile à mettre en place et cela montre le savoir-faire qui a été fait à l'international, parce que pour faire cela, il faut avoir des réseaux.

J'ai eu l'occasion d'en discuter hier avec la responsable, la chef de service...

M. Chaillet.- Madame Pashayan-Leroy.

M. Johann.- On voit bien que cela nécessite un gros travail de réseaux, de connaissance, de terrain. Cela ne se fait pas en claquant des doigts ; beaucoup de travail a été fait sur le terrain pour attirer des étrangers. Nicolas, j'ai vu ta photo à chaque convention, j'ai donc pu voir le travail qui avait été fait sur le terrain. C'est un travail qui est très difficile, qui nécessite la confiance. Les relations internationales, c'est de la confiance, cela ne se fait pas en claquant des doigts, il faut aller sur le terrain, il faut mouiller la chemise, il faut que les gens aient envie de venir.

Les masters internationaux, c'est remarquable. Je peux vous dire que c'est dur parce que j'ai présidé une université, je sais donc ce que c'est. En plus, c'est quelque chose qui monte en puissance. Le nombre d'étudiants a monté de 100 % d'une rentrée sur l'autre, c'est donc vraiment très intéressant. Il y a quelques difficultés techniques ; il faudra que j'arrive à voir avec le ministère si je peux débayer parce qu'on ne peut pas attendre, juin ou juillet, certains avis au ministère pour ouvrir certains masters. Nous devons en effet communiquer rapidement, on a des délais qui doivent être le plus court possible. Là-dessus, je verrai donc, techniquement, si on arrive à accélérer les choses et comment on peut vous aider. En tous les cas, c'est vraiment, pour moi, un curseur très important de l'UBFC, parce que c'est vraiment quelque chose d'original, de fort. L'international, pour une université, c'est sa force. C'est sa recherche, etc., mais une université est internationale et c'est à cela aussi que vous mesurez ce que c'est que l'ouverture. Avoir une visibilité mondiale, c'est aussi cela ; ce n'est pas un label, c'est le concret. Et je peux vous garantir que le jury y sera sensible, c'est évident. C'est un marqueur essentiel.

Cela fait partie des choses que j'ai découvertes, que je ne connaissais pas plus que cela. J'avais vu les dossiers, mais quand vous le vivez de l'intérieur, c'est quelque chose dont il faut prendre la mesure parce que c'est quelque chose de remarquable.

Je voulais donc donner mon avis, là aussi, car cela fait partie des curseurs très importants pour UBFC, c'est surtout cette dynamique qui est engrangée. Là, je salue le travail de la personne qui n'est pas là mais avec qui j'ai eu l'occasion de passer un certain temps hier, car c'est tout de même un travail assez important. D'où l'importance des réseaux, il n'y a pas de miracle. Il faut des années pour tisser un réseau à l'international.

Est-ce que vous avez des remarques, des questions ? Sinon, je vous lis les délibérations.

N'hésitez pas. Il faut se présenter, c'est pour le verbatim.

M. de la Brosse.- Roland de la Brosse. Je suis là en tant que représentant des entreprises.

Je ne peux que souscrire à ce qui vient d'être dit. Pour l'employabilité des jeunes, leur insertion dans la vie professionnelle et pour leur carrière, c'est effectivement un atout extrêmement fort de pouvoir avoir des périodes d'études longues en langue anglaise.

Je suis aussi pour le soutien du français, mais il est clair que l'anglais est nécessaire dans nos carrières, principalement dans les domaines techniques où on pourrait avoir l'impression que dans la technique d'un ingénieur, il n'y a pas vraiment besoin de parler l'anglais, mais c'est complètement faux. Que ce soit dans n'importe quel domaine des sciences, je pense que le fait de pouvoir évoluer en français et en anglais est un

avantage très fort pour diffuser ses travaux et, après, pour évoluer dans sa carrière.

M. Johann.- Je crois que tous les chercheurs autour de cette table peuvent dire la même chose. Je parle mal l'anglais et cela a été terrible dans ma carrière, c'est incroyable ! Pourtant, j'avais un prof d'anglais, en terminal, qui me le disait. Et aujourd'hui, je passe mon temps à essayer de rattraper cela.

Pour beaucoup, l'anglais n'est pas considéré comme une langue étrangère, qu'on le veuille ou non. Je pourrais faire comme Jacques Chirac et dire que je parle français, c'est d'ailleurs ce que je fais en utilisant des traducteurs quand je ne veux pas être handicapé par la langue. Mais la réalité, c'est qu'on ne peut pas, c'est tout de même la langue internationale. C'est donc une force énorme.

Je me permets de revenir sur l'échange que nous avons eu tout à l'heure. Au-delà même des masters que l'on fait en anglais, il est vrai aussi que pour les étudiants qui ne sont pas forcément dans les masters, c'est aussi intéressant, de temps en temps, de faire des cours en anglais parce que c'est bien de s'entraîner périodiquement. Je sais que cela se fait dans les écoles doctorales. Je sais que cela se fait ici et là, dans certains cours, mais c'est vrai que c'est rendre service à nos étudiants que de les entraîner périodiquement à le faire.

Les plus gros progrès que j'ai vus, c'est le jour où les écoles doctorales, en Lorraine, ont imposé des travaux en anglais. C'était terrible pour les étudiants au départ mais, maintenant, je peux vous dire que je vois des étudiants au laboratoire qui parlent bien mieux anglais que moi. Mais j'évite d'en parler de trop avec eux.

En tous les cas, pour moi, c'est quelque chose de super et on est complètement d'accord, on partage évidemment cette vision sur la langue. Je serais sur un territoire plus franco-allemand, je vous dirais que l'allemand est bien aussi, si on peut doubler. L'allemand est très parlé dans le monde. Donc si vous pouvez rajouter une ou deux langues étrangères en plus, c'est pas mal. Un étudiant qui est parfaitement trilingue, on n'a pas beaucoup de soucis à se faire pour son avenir.

C'était une petite remarque là-dessus.

Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires ou remarques, ou si je passe à l'approbation ? (*Approbation générale*).

La délibération :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir :

- délibérer sur l'ouverture des 7 nouveaux parcours lauréats de l'AAP ISITE-BFC N°3 pour la rentrée 2019 (sous réserve d'obtention d'accréditation pour 6 d'entre eux) ;
- délibérer sur les dates de campagne de dépôts de candidature, sur les capacités d'accueil et sur les critères de sélection pour chaque nouveau master lauréat de l'AAP3 (annexe 1) et sur la proposition de délibération (annexe 2)
- prendre acte que 16 masters UBFC « dispensés en langue anglaise » seront ouverts à la rentrée 2019. »

Je vous résume ce qu'il y a dans le document, c'est l'approbation qui concerne tous ces points.

Pas de remarque particulière sur ces points ?

M. Tatibouët.- Est-ce difficile d'obtenir l'accréditation de la mention ?

M. Johann.- Je ne sais pas.

M. Chaillet.- C'est une question de calendrier.

M. Johann.- Oui, c'est une question de calendrier. C'est juste un problème de calendrier, c'est qu'il n'est pas prévu de répondre aussi tôt.

M. Chaillet.- Sauf pour les mentions dérogatoires.

Mme Thomas.- Dans les 7 nouveaux masters, il y a 6 demandes d'accréditation pour de nouvelles mentions, dont une mention dérogatoire. Là, les dossiers ont été renvoyés par les porteurs de master. On va les retravailler pour les envoyer au ministère sous une semaine.

Si le dossier est bien ficelé, sachant qu'il a été fait en accord et en concertation avec les établissements qui vont opérer ces masters, il n'y a pas de raison que les demandes d'accréditation soient refusées.

En effet, pour la demande de mention dérogatoire, comme elle est hors nomenclature, le dossier doit être mieux justifié. Mais on y travaille en collaboration avec le porteur et les établissements, il n'y a donc pas de raison que ce ne soit pas accepté.

M. Johann.- Est-ce que je peux passer au vote sur cette délibération ?
(*Approbation générale*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé.

(*Unanimité*)

(*Entrée de M. Cretin dans la salle du conseil.*)

6. Rapport d'activité du pôle thématique Polytechnicum

M. Johann.- Pour le point suivant, c'est Monsieur Cretin, ex-coordonateur du Polytechnicum, pour 10 minutes au maximum. On m'a demandé de bien veiller aux 10 minutes.

M. Cretin.- Je vais essayer d'être efficace.

Mesdames, Messieurs, bonjour.

J'étais jusque-là vice-Président en charge du Polytechnicum Bourgogne Franche-Comté, un des pôles thématiques d'UBFC. Je m'étais engagé à venir faire un rapport. Vous voyez donc que je termine en vous faisant un rapport, ceci pour expliquer ce qui a été fait.

Ce qu'il faut comprendre, c'est qu'une partie de notre travail a été la finalisation de la structuration. La structuration s'est traduite par le fait qu'il a fallu mettre en place la gouvernance, ce qui a requis de nombreuses réunions. Si je fais le total, il y en a eu plus de 80. C'est donc quelque chose de très chronophage.

On a travaillé sur la charte du pôle thématique. Il y avait précédemment un vice-président responsable d'un co-responsable, Luis Le Moyne, Directeur de l'ISAT de Nevers. Nous avons beaucoup travaillé ensemble au niveau d'ateliers, en particulier dans le cadre de séminaires annuels. Il y a eu également une communication au niveau des établissements et composantes. L'idée était bien entendu de favoriser la communication et de faire en sorte que nous ayons l'adhésion des communautés.

Au niveau de l'identité du pôle, sachant que nous étions partis d'une association qui s'appelait Polytechnicum, ce qui a été proposé après analyse, c'est de garder le nom dont nous disposions, qui est un nom reconnu au niveau national, en particulier au niveau de la conférence régionale des grandes écoles. Moyennant quoi, le logo a évolué. Vous avez à l'écran, en bas à droite ; le logo est en phase avec UBFC.

Ensuite, il y a eu des événements de communication. Je passe rapidement. Un événement majeur pour nous a été ce qui a été appelé « Signature du projet d'avenir du Polytechnicum UBFC » où il y avait à la fois des acteurs, des partenaires, en sachant que le Polytechnicum, par exemple, qui a été l'un des éléments porteurs du projet Talent Campus, a fait partie des éléments porteurs aussi des campus des métiers-qualifications.

On est donc dans une situation avec une dynamique que je pense relativement

positive et, au-delà du fait que de nombreux partenaires ont répondu à l'invitation, il y a eu la publication d'articles de presse, ce qui a permis de communiquer.

Parmi les actions qui sont les actions essentielles, je ne vais pas parler de NCU EUR avec les contributions volontaires des écoles. Il y a un projet que je suis venu présenter, qui est l'Ingénieur Manager Tour, pour lequel nous avons obtenu une subvention du Conseil régional. J'en profite pour remercier le Conseil régional pour le cofinancement obtenu.

L'événement est lancé et, à l'automne 2019, on fera le tour des lycées de la région, l'idée étant bien entendu de promouvoir des formations porteuses d'ingénierie et de management au niveau régional.

On a travaillé sur le transfert du site Web du Polytechnicum en direction de la Comue. Aujourd'hui, il y a des avancées : reprise des noms de domaines et puis le lien avec le site du Polytechnicum qui est devenu un site satellite.

Parmi les autres projets, il y a eu énormément de travaux. Un compte rendu vous a été fourni en réunion préparatoire. Nous avons beaucoup travaillé la communication parce que les échanges de bonnes pratiques font partie des choses qui sont essentielles. On a travaillé avec AgroSup Dijon et BSB sur les « Startup week-end » avec une participation de Pépité.

Pour le salon Studirama, nous sommes dans une dynamique par groupes d'écoles, simplement parce qu'on est dans une situation où les recrutements se font différemment selon les écoles. En tout cas, le concours Geipi Polytech, au niveau régional, a été mis en avant.

Des tournois sportifs ont été coorganisés. Je pense que c'est une avancée pour que les étudiants se connaissent et aient l'habitude de se rencontrer.

Il y a le Hacking Health à Besançon qui s'est passé au mois d'octobre, il y a donc quelques mois. Vous voyez le nombre de participants, c'est-à-dire que les écoles ont été particulièrement bien représentées. Il y a même eu des personnels bénévoles.

Globalement, ce sont des actions importantes mais, au-delà de la recherche que j'ai évoquée tout à l'heure, il y a toute la partie formation. Vous avez le bilan des projets réalisés, avec les doubles diplômes, de la mutualisation, en particulier le cycle préparatoire intégré, des projets en cours de finalisation. On est quasiment au bout de la cartographie des formations du Polytechnicum, il y a encore quelques mises à jour à faire. Et de nombreux projets ont été initiés et devraient être opérationnels en 2019, des projets pédagogiques de double diplôme et puis une convention avec l'ESTA dont je parlerai au point 7.

Les relations-entreprises sont naturellement un domaine clé, c'est vrai pour UBFC, mais c'est d'autant plus vrai pour les écoles parce que c'est dans l'ADN des écoles, donc ce lien avec les entreprises. Ceci est intéressant parce que c'est vrai pour tous les systèmes d'information.

L'idée est de faire en sorte que quand un établissement a une certaine connaissance d'un logiciel, un travail se fasse avec les autres pour qu'il puisse y avoir des transferts de compétences. C'est fondamental. Il y a un outil qui s'appelle Eudonet, qui est un CRM ; il est en train d'être déployé dans d'autres établissements. Je pense que cela va dans le bon sens parce qu'à terme, c'est un outil qui devrait permettre d'avoir une base peut-être pas complètement commune mais en tout cas d'avoir un appui indispensable pour le déploiement du dispositif.

Un travail a été fait au niveau du doctorat, un travail de préparation en disant que la CDEFI propose une labellisation « Compétences pour l'entreprise ». On a travaillé avec l'école doctorale. L'idée est de faire en sorte qu'il y ait beaucoup plus de liens entre les écoles doctorales et les écoles d'ingénieurs, en l'occurrence ce n'est donc pas « managers ». On a validé le projet au niveau du comité de pilotage du Polytechnicum ; il y a eu plusieurs réunions. Là, il faut arriver à aller un peu plus loin. Aujourd'hui, pour moi, il y a un retard sur ce projet, mais je pense que c'est quelque chose qui sera fondamental pour le futur. Aujourd'hui, le collège doctoral freine par rapport à ce projet.

Les partenariats. Vous vous doutez qu'à partir du moment où on crée un pôle thématique, l'idée est d'avoir des partenaires. Le premier partenaire est l'ESTA, cela fera d'ailleurs l'objet, ensuite, de l'approbation de la convention de partenariat entre UBFC et l'ESTA.

L'ESTA est une école d'ingénieurs d'affaires, pour faire simple. Ils ont un diplôme qui s'appelle « Manager en ingénierie d'affaires industrielles ». C'est bien en cohérence avec ce qui se fait au niveau du Polytechnicum puisque là, c'est vraiment ingénieur-manager, il y a le couplage complet. Nous avons travaillé pour l'élaboration d'une convention qui a été approuvée en conseil des membres le 5 novembre et qui sera présentée à la suite.

Ensuite, vous avez les IUT qui sont naturellement potentiellement pourvoyeurs d'ingénieurs ou de managers, avec des études complémentaires. Un travail a donc été fait à ce niveau-là avec des objectifs qui sont :

- l'aide à l'ascenseur social, je pense que c'est important ;
- garder les meilleurs étudiants sur notre territoire, ce qui est tout aussi important ;
- être en situation gagnant-gagnant, donc une meilleure visibilité des uns et des autres avec un vivier de recrutements qui peut naturellement s'enrichir.

Il est envisagé, et cela a été évoqué dans le cadre des filières professionnalisantes, des licences renforcées. Cela permettrait d'avoir une cohérence, de faire en sorte que les IUT soient plus attractifs en disant qu'une partie pourra suivre la licence renforcée.

Nous avons eu des appels du pied de l'ESTP « École Supérieure de Travaux Publics », c'est donc quelque chose pour le futur. L'ESTP s'installe à Dijon ; la directrice a été nommée.

Le CESI nous a sollicités.

Dans les deux cas, ce sont des partenariats à voir dans le futur. Pourquoi ? Parce qu'il y a deux niveaux. Idéalement, comme UBFC est une université de recherche, il faudra être sûr que le potentiel recherche soit satisfaisant. C'est la première chose. Deuxièmement, il faut garantir que l'implantation soit suffisamment solide et qu'on ait des partenaires qui soient vraiment des partenaires locaux et pas des partenaires nationaux, accessoirement locaux.

Sinon, il y a eu des sollicitations dont j'avais longuement discuté et le Président, Nicolas Chaillot, était en phase avec cela.

Il y a le travail avec l'ISBA (l'Institut Supérieur des Beaux-Arts) à Besançon, avec l'ENSAD à Dijon, donc tout ce qui concerne les arts.

À l'international, nous avons travaillé pour ouvrir des partenariats avec la Chine. Il y a eu Xi'an Jiaotong University. Un certain nombre de réunions ont eu lieu. Le problème que nous avons rencontré, c'est que les Chinois étaient très ambitieux et voulaient installer une antenne en Chine, mais nous n'avions pas les moyens de le faire.

Par ailleurs, je souligne le fait que l'UTBM a déjà des accords avec cette université. Nous allons donc proposer que l'UTBM soit en charge du suivi de la coopération. Je pense qu'il y a là des choses intéressantes à faire.

Et puis il y a eu un grand Symposium franco-chinois les 14 et 15 novembre 2018 auquel j'ai participé, ainsi qu'un maître de conférences de l'ISAT qui parle parfaitement chinois, ce qui veut dire qu'il a pu présenter ce qui était fait en chinois, ce qui est tout de même intéressant.

La gouvernance. J'arrive à la fin du mandat. Je tiens à vous remercier pour la confiance qui m'a été témoignée.

Nous avons élu les successeurs. Le responsable est Luis Le Moyne, désigné en tant que responsable du Polytechnicum. L'élection s'est faite à l'unanimité, ce qui est génial. Et puis Vincent Armbruster, Directeur de l'ISIFC, en tant que coresponsable. Ce qui veut dire que vous serez amenés à désigner un vice-président le plus rapidement possible.

Je vous remercie. J'ai essayé de jouer le jeu de la communauté et je tiens de nouveau à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

M. Johann.- Merci Bernard. Vous pouvez peut-être enchaîner.

7. Convention de partenariat UBFC/ESTA dans le cadre du Polytechnicum

M. Cretin.- C'est prévu. Là, on m'a dit une minute, donc une diapo !

M. Johann.- Je ferai ensuite des délibérations séparées.

M. Cretin.- Je vous ai parlé de l'ESTA. L'idée était de dire que notre communauté UBFC devait avoir des partenaires. Dans ces partenaires, l'ESTA est plutôt bien. C'est un tout petit établissement privé à Belfort. C'est l'École Supérieure des Technologies et des Affaires. Le diplôme est visé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, c'est donc parfait.

Nous avons eu plusieurs réunions qui se sont étalées sur un long moment. Au final, on s'est mis d'accord pour un partenariat. L'objectif est de développer une nouvelle formation, consolider les échanges qui existent déjà, mutualiser des locaux ainsi que des équipements scientifiques.

Pour le moment, l'ESTA s'appuie évidemment sur l'UTBM qui est pour partie à Belfort et l'ESTA n'a pas de locaux pour des travaux pratiques. On est donc dans une situation où il y a déjà une partie de mutualisations. Et puis permettre l'organisation conjointe de tout ce qui est missions, stages, séminaires, etc.

Cette convention a donc été approuvée par le conseil des membres le 5 novembre 2018. Il y a eu quelques petites modifications de proposées et que j'ai intégrées. À partir de cela, l'objectif est de valider ce premier partenariat qui, pour moi, est vraiment symbolique, sachant que nous sommes dans une dynamique de construction. J'ai essayé de faire le maximum pour que cette dynamique se poursuive.

M. Johann.- Merci. Il y avait une demande d'intervention.

M. Tatibouët.- J'avais une remarque parce que j'ai vu dans les diapos de la présentation du rapport d'activité qu'il y avait un logiciel, du moins un outil de gestion des stages.

M. Cretin.- Oui, c'est Eudonet.

M. Tatibouët.- En fait, tous les établissements ont ce type d'application. Il serait donc bien que tout ce qui est logiciel, comme celui-ci, soit coordonné par la Comue afin que l'on soit tous sur la même ligne, parce que c'est vraiment ce qui est pénalisant.

M. Cretin.- Oui, bien sûr. Je suis à 100 % d'accord avec cela.

Pour moi, le pôle a travaillé sur quelque chose qui était un début de cohérence. Il faut rappeler le fait que le responsable et le coresponsable du Polytechnicum sont aujourd'hui d'une part le Directeur de l'ISAT de Nevers, donc de l'uB et, d'autre part, le Directeur de l'ISIFC, donc de l'UFC. Pour moi, c'est assez rassurant puisque cela veut dire que l'on va aller dans le bon sens. Mais je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faudra avoir une approche globale.

Ces outils ont déjà été déployés pour partie. L'idée était d'améliorer les choses en mutualisant les moyens. Mais j'entends bien votre remarque.

M. Creantor.- Je rebondis sur Eudonet. Je ne sais pas quelle a été l'analyse et l'expertise, mais travaillant à l'UTBM à la DSI, j'ai déjà quelques recommandations sur le fait de regarder le cahier des charges de ce produit. En tant que CRM, c'est un bon produit. En tant que gestion de stages... voilà.

M. Cretin.- Merci pour la recommandation. Ce qui veut dire : soyez vigilants, il risque d'y avoir des problèmes pour les stages.

M. Creantor.- Voilà.

M. Cretin.- Merci.

Mme Benoist.- Je voudrais faire un commentaire et poser une question.

J'ai participé à une réunion du pôle thématique dans mon domaine qui est celui des Langues, Lettres, etc. On voit bien que ce n'est pas du tout la même chose qui est faite dans le Polytechnicum et dans les pôles thématiques. Je suis donc toujours un peu gênée par le fait qu'on ait appelé cela pôle thématique parce qu'en fait, il s'agit de choses qui sont complètement différentes puisque les pôles thématiques ont tout de même pour vocation principale de rechercher des convergences scientifiques et de créer de nouvelles dynamiques de recherche. Je pense donc qu'il faudra continuer à se poser la question de la structuration.

J'ai une petite remarque sur la page 4 du diaporama. J'ai été assez choquée par la photo. Ces personnes sont sans doute tout à fait compétentes, mais on a tout de même l'impression de faire un voyage dans le temps. Il n'y a pas une seule femme !

La semaine dernière, lors du congrès, c'était déjà assez choquant.

Toutes ces personnes ont certainement plein de qualités, mais cela m'a fait repenser à la présentation que vous aviez faite, il y a un an ou deux, où vous disiez avoir le projet de travailler sur l'attractivité des formations d'ingénieur auprès des lycéennes.

M. Cretin.- C'est ce que je fais. Pour autant, je suis désolé, mais si les personnes qui sont là ne sont que des hommes, je n'y suis pour rien. (*Rires*)
Ceci dit, je suis d'accord avec vous.

Mme Benoist.- C'était pour dire qu'on avait un problème au niveau de la communauté.

M. Cretin.- Si vous prenez les sept chefs d'établissement de la Comue plus le Président, Administrateur provisoire, il n'y a que des hommes. Mais lorsque je me suis présenté, j'ai été élu et c'est comme cela que ça marche.

M. Johann.- La prochaine fois qu'on me dit que je vais être administrateur provisoire, je dirai qu'il y a d'autres femmes conseillères qui pourraient être envoyées à ma place. Je retiens la leçon !

M. Cretin.- Par contre, je tiens à dire - et je renouvelle ce que j'ai dit - que je me bats au quotidien pour qu'il y ait plus de jeunes filles qui fassent des études dans les écoles d'ingénieurs. Je pense que c'est important, mais vous avez raison.

M. Johann.- C'est un combat quotidien. Quand j'étais recteur, j'ai participé à plein de trucs. Avec la SNCF, on faisait « Girl's Day », etc. C'est un combat au quotidien, mais on y arrive, on progresse.

Pourquoi y a-t-il moins de femmes dans les métiers techniques ? Aujourd'hui, il n'y a quasiment plus de conditions qui l'empêchent et c'est un fait. Mais on se bat et on essaie. C'est un vrai combat qu'on essaie de mener et je peux vous garantir qu'il y a une

volonté de toute part.

Chez les recteurs, vous remarquerez qu'il y a la parité et c'est d'ailleurs une femme qui m'a remplacé à Lille, une ingénieure, je le dis.

Mme Munier-Jolain.- Je vais me permettre une petite intervention.

Je pense que ce qui a été dit, ce n'est pas qu'il n'y avait pas beaucoup de filles dans les filières techniques, c'est aussi de dire que dans les responsables d'établissement, il n'y a pas beaucoup de femmes. Je suis d'accord sur le fait que c'est un combat au quotidien.

Bernard disait qu'il y a eu des élections et qu'il s'est présenté, que tout le monde peut donc se présenter. Mais je pense qu'il y a un vrai travail à faire sur le frein qu'il y a et aussi l'autocensure qu'il peut y avoir chez les femmes. C'est un vrai travail à conduire et je pense qu'UBFC s'honorerait à travailler sur cette question.

Mme Attuel-Mendes.- Je voudrais signaler à cet égard que nous, à l'école de commerce, où il y a tout de même une relative parité au sein des étudiants et au sein du comité de direction où il y a autant de femmes que d'hommes, nous avons initié, sur cette année universitaire 2018-2019, un projet qui s'appelle « Lead for Change Equality » où tous les grands événements sont mis en place pour inciter les jeunes filles à casser le plafond de verre, à arrêter cette autocensure.

On a donc toute une série d'événements. On avait encore une conférence avant-hier. Ceci pour expliquer l'égalité hommes-femmes à tous les niveaux, que ce soit au niveau manager, leader et ainsi de suite.

M. Roche-Bruyn.- Dans le secteur qui est celui des ingénieurs Agro, et je ne parle pas des Vétos, c'est l'excès inverse. 65/66 % de filles dans les écoles Agro et 80 % chez les Vétos. Ce qui pose d'autres problèmes. Premier commentaire.

Deuxième commentaire. La présidente de la conférence des grandes écoles, Anne-Lucie Wack, est une femme, Directrice générale de Montpellier SupAgro. C'est un combat qu'elle mène aussi au sein de la conférence des grandes écoles qui rassemble des écoles d'ingénieurs et de commerce, pour faire court.

C'est un vrai sujet que de travailler sur cette question du plafond de verre.

J'étais en concurrence avec une femme sur le poste où j'ai été désigné, mais le résultat du vote du conseil d'administration était souverain et largement en ma faveur. C'est donc aussi le choix démocratique, en quelque sorte, d'un conseil d'administration qui est paritaire aussi sur le plan de sa composition.

M. Johann.- Une anecdote. Il existe une association des femmes dirigeantes. Je dis cela parce que Valérie Cabuil qui m'a remplacé à Lille en faisait partie, Brigitte Plateau qui est DGSIP en faisait partie, ainsi que Sophie Béjean. Il y a donc un travail qui est mené, un travail commun. C'est un homme qui vous le dit, mais je pense réellement qu'il y a un effort, les gens ne sont pas contre, on essaie de faire. Mais il faut reconnaître aussi - on l'a vu pour les élus - que la politique des quotas est tout de même quelque chose qui a marché. Donc, de temps en temps, c'est ce qui marche et, après, personne ne revient dessus.

J'ai eu l'occasion de discuter avec le Maire de Metz à l'époque où il a été mis en place, la parité avait été installée et il s'en félicitait.

Il y a donc des progrès. Ce n'est pas génial, mais c'est une réalité. Sachez qu'il n'y a pas que des femmes qui se battent pour cela, on partage tous cette volonté sachant que c'est une richesse puisque cela diversifie, c'est un autre regard. C'est une richesse pour la société que d'arriver à la parité. C'est l'intérêt général que cela se fasse, ce n'est pas juste pour dire qu'on a la parité. Derrière, cela se fera parce que tout le monde veut que cela se fasse. Il faut une volonté. Je le dis parce que, dans toutes les fonctions que j'ai

occupées, on a essayé, ce qui donne tout de même des résultats.

M. Roche-Bruyn.- Je voudrais dire un mot sur un aspect tout à fait différent. Je voudrais remercier Bernard Cretin pour son engagement depuis pas mal d'années à la tête du Polytechnicum et, avant, dans la formation d'association avant qu'il y ait la Comue et, depuis qu'il est à la Comue, à la tête de ce pôle thématique qu'on a rebaptisé Polytechnicum. Je crois que cela a été un travail assez lourd que Bernard a mené pendant toutes ces années et qui a permis de créer entre écoles variées, diverses sur le territoire, de vrais projets qui ont été montés ensemble.

Merci pour l'investissement qui a été le tien au nom de toutes les écoles, les 10 écoles qui forment aujourd'hui le Polytechnicum.

M. Cretin.- Merci François. Je suis très sensible à ces mots.

M. Johann.- Merci.

Le premier point, le rapport d'activité, était un point d'information.

Pour le deuxième, il y a une délibération que je vais vous lire :

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la convention de partenariat établie entre UBFC et l'ESTA. »

Sur cette convention, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Elle est approuvée.

(Unanimité).

Bernard, merci pour tout. On se connaît depuis peu de temps mais j'ai eu l'occasion de t'apprécier, donc merci pour tout. Au plaisir.

M. Cretin.- Au plaisir.

M. Johann.- Merci d'être venu présenter ces deux points.

(Départ de M. Cretin.)

8. Dépôt d'un projet dans le cadre de l'action clé « Renforcement des capacités » du programme européen Erasmus +

M. Johann.- Le point suivant porte sur Erasmus, c'est un point sur la politique internationale. Là, on va surtout se prononcer sur le dépôt du dossier, ce n'est pas sur la gestion dont on a parlé tout à l'heure. Là, c'est vraiment l'opportunité, c'est prendre acte - j'insiste parce que s'il y avait de la gestion, ce serait plus technique, il y aurait des tableaux, etc. - du dépôt de ce dossier qui est sur : EU Expertise in Introducing Double-Degree PhD Programmes.

Je ne sais pas s'il y a des remarques particulières ou si quelqu'un veut préciser ?

On a deux sujets qui se suivent sur Erasmus. Là, c'est vraiment précisément sur le dépôt d'un dossier.

9. Participation au programme Erasmus + - programme européen d'échanges d'étudiants et d'enseignants

M. Johann.- Celui qui suit sera plutôt sur la charte Erasmus +. Je m'étais posé la question en voyant la délibération car je me suis dit que c'était quelque chose que l'on faisait déjà. En fait, le but est aussi de candidater au titre de l'UBFC pour renforcer ce qu'on

fait déjà au titre des établissements. C'est donc en plus de ce qu'on a aujourd'hui.

Je crois que je ne me trompe pas parce que, tout à l'heure, en revoyant la délibération, je me demandais quel était le cadre exact de la question car, pour moi, c'est quelque chose que l'on faisait. Là, c'est vraiment de déposer au titre de l'UBFC.

M. Roche-Bruyn.- C'est même très attendu par les établissements.

M. Johann.- Comme je me suis posé la question sur la délibération, je le précise.

Mme Thomas.- Le rapport n° 9 nous permet d'activer notre charte Erasmus et de la conserver puisque la charte Erasmus UBFC est une charte que nous avons eue il y a deux ans, qui est valide jusqu'en 2020.

Dans le cadre des masters UBFC financés par I-Site BFC, nous souhaiterions avoir la possibilité d'avoir des bourses Erasmus pour ces étudiants.

M. Johann.- C'est nouveau ?

Mme Thomas.- Oui.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions particulières sur ces deux conventions, sur cette charte ? Pas de question.

La délibération n° 8 : « Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir prendre acte du dépôt de ce projet. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé.

(Unanimité).

Le rapport n° 9, c'est ce dont on vient de discuter à l'instant avec cette demande de financement :

« Il est demandé au conseil d'Administration de bien vouloir prendre acte du dépôt de cette demande de financement. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé.

(Unanimité).

10. Demande de subvention pour l'organisation des actions « Vie étudiante » dans le cadre de l'AAP Région « Vie étudiante »

M. Johann.- Le point suivant est sur l'AAP de la Région « Vie étudiante ». Il s'agit d'une demande qui est d'autoriser l'administrateur provisoire à solliciter une demande de subvention. Il y a une petite modification parce qu'on me signale qu'il y a dedans quelque chose qui était prévu et qui n'y sera pas, c'est le week-end des formateurs. Il ne se fera pas faute de participants. C'est donc à modifier par rapport à ce que vous avez eu puisqu'il n'y aura pas cela.

Dans la délibération, ce qui sera proposé, ce n'est pas l'organisation des assises de la vie étudiante, mais en fait l'organisation d'actions sur la vie étudiante, sachant que ce qui n'a pas été fait, on fera en sorte de remplacer par d'autres actions. C'est un peu un cadre que l'on demande car il y a un travail important sur la vie étudiante. Inutile de vous dire l'importance que cela peut avoir, surtout pour nous, l'UBFC.

Au congrès, j'ai rappelé à un étudiant qu'on était là pour eux, c'est important parce qu'à un moment donné, il faut savoir pour qui on se bat. C'est tout de même bien pour la

jeunesse d'aujourd'hui.

Je crois énormément en la vie étudiante. Je vous dis cela car lorsque j'étais à la CPU, j'étais vice-président de la commission de la vie de l'étudiant. Camille Galap était président, j'étais vice-président. J'aime autant vous dire qu'à l'époque, je ne suis pas allé dans la vie de l'étudiant juste pour amuser la galerie, c'est parce que je pensais que c'était essentiel. Pendant très longtemps, j'estime qu'il a manqué cette dimension vie étudiante à nos campus.

Quelqu'un avec qui je discutais m'a dit un jour qu'on ne savait pas assez accueillir nos étudiants. C'est une dimension essentielle. C'est un combat au quotidien. La vie étudiante, c'est tout sauf la cinquième roue du carrosse. Je me permets de le dire parce que je le pense en connaissance de cause.

J'avais un modèle, lorsque j'étais en Lorraine, c'était Heidelberg, etc. On connaît tous des campus à l'étranger qui sont vraiment des objectifs et on doit aussi avoir comme ambition - et ce n'est pas du tout quelque chose d'orthogonal à l'excellence de la recherche, c'est en même temps - d'accueillir au mieux les étudiants. À l'université, on a cette chance.

J'ai connu une université moins attractive, en France, en général. J'ai connu une époque où on avait mis un logo à la CPU en disant « L'université est une chance, saisissez-la » parce qu'à un moment donné, ce n'était pas si trivial que cela. Aujourd'hui, on voit monter le nombre d'étudiants, on se pose des questions sur le financement, etc., mais il est important de rappeler qu'il faut être attractif et pour être attractif, il faut bien accueillir nos jeunes. Si on veut des jeunes bien formés, il ne faut pas lésiner là-dessus.

Je fais une petite parenthèse parce qu'à chaque fois que j'en ai l'occasion, j'en mets une petite couche. Dans chaque fonction que j'ai, j'en mets une couche là-dessus. Ce n'est pas à négliger.

(Entrée dans la salle du conseil de Mme Clavequin et de Mme Martinez.)

M. Johann.- Bonjour.

Mme Clavequin.- Bonjour. Désolées pour notre retard.

M. Johann.- Je le savais.

Mme Clavequin.- Nous étions à Sancerre, il nous fallait donc le temps de venir.

M. Johann.- Je voulais donc faire un petit cri du cœur pour la vie étudiante et si je peux mobiliser à mon niveau, il faut le faire. Il ne faut surtout pas négliger ce que représente la vie étudiante.

Je le dis devant des jeunes qui seront forcément d'accord, mais tout de même.

Je peux vous dire que lorsque j'étais à la CPU, on ne se précipitait pas pour être à la commission de la vie de l'étudiant.

M. Trichard-Comparot.- C'est toujours le cas.

M. Johann.- C'est donc toujours le cas ! Alors que c'est tout de même le mieux. On fait donc une demande de subvention pour tout ce programme.

Je le dis parce que, pour l'instant, ce n'est pas la question mais cela va le devenir, dès que j'aurai l'occasion de mettre un VP étudiant, je le mettrai en place, même si je suis provisoire. Parce qu'à un moment donné, on a besoin de faire ce travail. Je dis cela parce que je le ferai quand je pourrai. Je ne veux pas me précipiter, mais dès que j'aurai l'occasion de le faire, je prendrai le temps de le faire. Je l'ai déjà dit à certains jeunes que j'ai rencontrés, c'est une volonté donc c'est sûr, je le ferai parce que j'y crois énormément et nous avons besoin de relais.

Sur ce dossier, est-ce qu'il y a des remarques sur cette demande ?

Mme Attuel-Mendes.- Je ne peux évidemment que souscrire à ce que vous dites sur le fait de placer l'étudiant au centre des préoccupations.

Je voulais justement être certaine que, cette année, BSB serait bien associé, comme l'an dernier, aux assises. Il n'y avait absolument eu aucun souci. En revanche, sur le plan de formation des formateurs étudiants, nos étudiants n'avaient pas pu participer parce qu'il y avait eu une mauvaise communication entre les services étudiants de la Comue et nos élèves. Je voudrais donc être certaine qu'ils soient associés cette année.

Je vois les regards se froncer... En fait, ils n'avaient pas réussi à rentrer en contact avec nos responsables étudiants de l'association. Je vais donc vous donner les coordonnées afin d'être sûr que cela touche les bonnes personnes.

M. Johann.- Merci.

Mme Thomas.- A ce sujet, nous avons une chargée de mission sur la vie étudiante qui est arrivée mi-janvier. Elle prend en charge l'organisation de l'ensemble de ces événements. Il y aura donc bien un référent administratif à UBFC qui va avoir un bureau partagé entre le CROUS et UBFC et qui, à ce jour, prend contact avec l'ensemble des bureaux vie étudiante des différents établissements.

M. Johann.- Il était important de le signaler.

M. de Truchis de Varennes.- Ceci répond à ma question parce que ces événements avaient été initiés et remarquablement bien organisés par Thibaut Steinmetz, qui est l'ancien vice-président en charge de la formation et de la vie étudiante. C'est lui qui avait initié La Ruche et les assises, ce qui lui a demandé un gros travail.

C'était donc pour savoir qui allait reprendre cette dynamique car il y mettait beaucoup de son temps et de son énergie et cela demandera du temps et de l'énergie.

M. Johann.- Il y a donc une chargée de mission qui est arrivée et dès que j'en ai l'occasion, j'ai cet engagement. Pour moi, c'est acté, c'est juste quand, comment, quelles modalités et comment je fais.

Je crois que le vice-président doit passer en conseil. À mon avis, ce sera le 5 mars, sachant que ce sera un CA bien dense. En tous les cas, sachez l'importance qu'on lui accorde. Je ne peux pas vous dire plus que cela, sauf que c'est particulièrement important et que c'est un grand apport pour nous.

Je salue mes collègues, la vice-présidente et la représentante de l'agglo. On m'a dit que vous vouliez intervenir ; c'est quand vous voulez. Vous me le direz.

Mme Clavequin.- Très bien, il n'y a pas de souci.

M. Johann.- Il ne faut pas que je vous zappe. Vous me direz donc quand vous voudrez intervenir.

Mme Clavequin.- Merci.

M. Johann.- Nous devons délibérer. Il faut que je lise la délibération, on ne peut pas considérer que c'est fait.

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur l'administrateur provisoire à solliciter des subventions pour l'organisation d'actions sur la vie étudiante :

- 9 000 € auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
- 1 000 € auprès de la Ville de Dijon. »

J'ai donc un peu modifié la délibération.

S'il n'y a pas de remarque, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.
(Unanimité).

Je vérifie car il y a un point que je vais supprimer, c'est le point 15. On doit le creuser un peu. On a remarqué quelques erreurs, il faut donc le revoir. Il n'est pas assez prêt pour vous le proposer.

Sachez-le car j'ai oublié de le dire au départ, au début de la séance. Le point 15 ne sera pas traité, on doit le retravailler un petit peu.

J'en suis au point 11.

11. Demande de subvention pour l'organisation du Festival national des expérimentarium dans le cadre de l'AAP Région « Culture Scientifique technique et industrielle »

M. Johann. - On est sur une demande de financement préalable, cela tombe bien ! Même si la Région était déjà présente.

UBFC souhaite solliciter une demande de financement auprès de la Région pour l'organisation du 4^{ème} festival national des Experimentarium dans le cadre de l'appel à projet « Culture Scientifique technique et industrielle ».

Je crois que c'est quelque chose qui s'est déjà fait, ce n'est pas une nouveauté. C'est donc quelque chose que vous connaissez parfaitement tous puisqu'en général, quand je présente quelque chose, c'est que c'est quelque chose qui est connu. Sinon, je ne me serais pas lancé sur quelque chose de nouveau.

La délibération : « Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser Monsieur l'administrateur provisoire à solliciter une subvention de 9 000 € auprès de la Région pour l'organisation de la 4^{ème} édition du Festival national des Experimentarium. »

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires ? Rien de spécial.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est bon.

(Unanimité).

12. Dépôt de dossiers PIA3 par UBFC – Labex « LipSTIC » et TIP « P.P.A.S.S. »

M. Johann. - Rapport n° 12. C'est la demande de prolongation - mais qui est en route - du LabEx LipSTIC. On me dit qu'on attend une réponse et qu'elle est sur le point d'arriver, c'est pour demain.

On demande la prolongation de quelque chose dont la réponse arrivera demain. C'est tout de même magnifique ! Plus synchro que cela serait difficile. J'aurais eu la réponse avant, cela aurait été bizarre. On l'aura donc demain, on a bon espoir.

Par contre, c'est un nouveau dossier que j'ai eu à signer avec l'ensemble des partenaires ce mois-ci, qui est le dépôt du PI3, le PPASS. Évidemment, lorsque vous êtes un ancien recteur, c'est quelque chose qui vous tient à cœur parce que vous vous battez pendant des années sur l'orientation, sur le - 3 / + 3, sur le continuum, etc., et quand vous voyez un projet de cette ambition et de cette ampleur, vous sautez au plafond. C'est génial ! On se bat pour cela.

Tout à l'heure, je parlais d'orientation avec Monsieur Chevalier. Je peux dire qu'entre président, président de PRES, recteur, dans toutes les fonctions que j'ai eues,

l'orientation est ce que j'ai connu de plus difficile. C'est quelque chose qui n'est pas simple. Ce n'est pas quelque chose que l'on balance comme cela. C'est un travail de fond, qui demande de l'expertise, qui demande une maîtrise de tous les acteurs. Quand vous êtes au lycée, un jeune se retourne vers un prof. Pourquoi a été créé le deuxième prof principal ? Parce que je pense que cela n'a pas changé, c'est toujours vrai. Quand j'étais recteur, on venait de le créer. Cela a été créé justement parce qu'à un moment donné, les gamins se retournaient vers les profs principaux autour des COPsy – mais ils ont changé de nom - et derrière, c'est tout le personnel qui travaille avec l'orientation et les professeurs pour arriver à orienter au mieux.

Ce continuum entre le lycée et ce que l'on peut faire sur le supérieur n'a jamais été simple, mais tout ce que l'on fait va dans le bon sens. Et, à un moment donné, on sait tous que la réussite des études supérieures, c'est le fait de ne pas être affecté par défaut, tous ! Même quand vous allez en SHS. On dit Psycho, machin, mais ce n'est pas un souci. Si vous allez en Psycho, que vous savez ce qu'est la Psycho, que vous êtes armé pour la Psycho, c'est très bien. Vous connaissez les tenants et les aboutissants. C'est pareil pour Socio, etc.

C'est un discours que j'ai toujours tenu, en tant que président et en tant que recteur.

La catastrophe, c'est d'y aller par défaut. Il faut qu'un jeune, lorsqu'il va quelque part, il sache exactement où il va et ce dont il a besoin.

Là-dessus - je prends ma casquette d'ancien recteur et de conseiller au ministère - Parcoursup essaie d'apporter des réponses. À un moment, on essaie de faire au mieux et qu'un jeune ne débarque pas là où il va aller au casse-pipe.

Je me suis battu, à mon niveau, à une époque, pour qu'on libère des places de bac Pro en BTS parce que j'en avais marre de voir des jeunes se fracasser en licence.

Donc, tout ce qui est fait, de près ou de loin, qui favorisera le fait qu'on réussisse à mettre les jeunes au bon endroit et dans la bonne case est tout de même quelque chose de fabuleux. Parce que, derrière – et là, c'est l'universitaire qui parle -, on fait ce que l'on peut mais, à un moment donné, on n'est pas responsable de tout. Il faut absolument que les jeunes arrivent au bon endroit. C'est là un combat qui n'est pas facile. Je dis cela parce qu'il faut arrêter de toujours jeter la pierre aux uns et aux autres, d'aller dire aux universités que les échecs sont de leur faute, d'aller leur dire qu'ils n'ont pas fait leur boulot, etc. Ce n'est pas ce discours qu'il faut tenir. Il faut surtout faire en sorte que les gens soient à la bonne place. À un moment donné, il faut que les bac Techno puissent y aller et qu'en BTS, on place les bac Pro et qu'arrivent en licence ceux qui vont réussir en licence, et en SHS ceux qui sont formés. C'est vraiment quelque chose qui est important.

Comme j'ai une tribune, j'en profite un peu. (*Rires*) Je me fais plaisir ! Cela faisait tout de même un an que je n'avais pas eu de tribune ! Vous payez pour tout le monde ! Vous aurez donc droit à mon discours malgré tout !

Ces opérations, quoi qu'il arrive, feront du bien, quoi qu'il arrive ! Et ce n'est pas parce qu'on fait une énième opération, ce n'est pas grave. On parlait tout à l'heure de l'emploi des jeunes filles, le « Girl's Day » existe encore et ça marche. C'est du travail de fond et l'orientation, c'est du travail de fond. Il faut arrêter de dire qu'on le sait, qu'on ne le fait pas, qu'on est mauvais, etc. C'est compliqué. Essayez de trouver quelqu'un qui maîtrise tout le supérieur quand vous êtes prof au lycée. Bon courage !

Vous ne pouvez donc pas jeter la pierre, comme cela, aux gens. Ce travail contribuera donc de près ou de loin à rapprocher les communautés, à les faire travailler ensemble et c'est quelque chose qu'il faut absolument faire, qui se fait de temps en temps à certains endroits de manière remarquable, mais passer à la grande échelle, c'est autre chose. On sait tous que changer d'échelle, c'est un autre discours.

Voilà pour mon petit commentaire personnel. Je ne sais pas si vous avez des commentaires à faire. En tout cas, sur ce projet, voilà ce que je voulais dire. Je vois que tout le monde est dans la boucle. Le recteur aurait sûrement des choses. En même temps, j'en profite pour parler pour le recteur ! C'est donc d'une pierre deux coups, mais c'est

évidemment partagé parce que vous savez que c'est un combat au quotidien.

Là aussi, à chaque fois que l'on répond à ce genre de projet, on gagne en crédibilité. Notre crédibilité, c'est aussi de répondre à cela.

M. de Truchis de Varennes. - Il y a une initiative qui a été lancée dans le secteur privé qui va dans cette direction, c'est Study Advisor, qui propose à des étudiants de directement conseiller des lycéens avant le bac. Sur un plan universitaire, je pense que ce sont des choses qui pourraient également être initiées. C'est-à-dire que si on demande directement aux étudiants d'intervenir, cela marche beaucoup mieux.

M. Johann. - On le demande. Je ne sais pas comment cela marche ici, je ne maîtrise pas, mais, en général le message par les pairs passe mieux.

M. de Truchis de Varennes. - Il faut promouvoir ce genre d'initiative qui marche très bien dans le privé, il suffit d'aller voir le capital social de Study Advisor.

M. Johann. - Je n'en doute pas.

M. de Truchis de Varennes. - Cela pourrait être une initiative prise également par l'UBFC.

M. Johann. - À mon avis, elle est prise, mais je ne sais pas.

M. Marza. - Julien Marza, étudiant en Pharmacie. En Santé, on fait beaucoup cela avec l'UFC, c'est-à-dire du tutorat. On nous envoie dans tous les lycées pour parler des filières et on voit vraiment l'impact qu'il y a avant et après notre passage. Avant, tout le monde idolâtre Médecine, PACES, etc. et, après, on leur explique vraiment ce que sont les autres métiers de santé, qu'il n'y a pas que Médecine. Et il y a beaucoup de lycéens qui veulent y aller parce qu'on leur a dit qu'ils en étaient capables alors qu'ils n'en ont pas envie.

Moi, je pense qu'il faut plus encourager l'envie que les capacités et donner à l'étudiant le pouvoir de se former plus facilement, quitte à faire un an à réapprendre des bases pour pouvoir accéder à la licence qu'ils veulent ou à l'école qu'ils veulent. Je pense que l'UBFC peut faire quelque chose sur ce sujet-là.

M. Johann. - Je ne sais pas ce que l'on peut faire, mais ce que vous dites est important.

Mme Peyron. - C'est juste pour rappeler que cela se fait déjà dans pas mal d'endroits à l'université. Je prends le cas des JPO (Journées Portes Ouvertes) qui vont avoir lieu à l'université de Bourgogne, par exemple. Dans notre filière, nous avons sollicité des étudiants représentant chacune des formations pour qu'ils participent et qu'ils présentent ce qu'ils font dans cette formation aux personnes qui viennent se renseigner sur la formation.

Les enseignants répondront, derrière, aux questions, mais les premiers intervenants qui présenteront la formation seront des étudiants. Après, les enseignants sont présents pour répondre aux questions plus techniques que peuvent avoir les personnes. C'est comme cela que nous avons souhaité les organiser pour avoir un langage qui parle plus directement aux futurs étudiants qui viendront poser des questions, en sachant qu'un ou deux ans auparavant, ils étaient exactement dans les mêmes conditions.

On pense donc également que le message passe beaucoup plus facilement lorsqu'on est dans ces conditions-là.

Il y a donc plein d'endroits, dans l'université, où cela se fait déjà naturellement de cette façon.

M. Johann.- On sait tous que le message par les pairs passe beaucoup mieux.

Mme Peyron.- Tout à fait.

M. Johann.- Je dis cela parce que mes enfants me le disent, sachant qu'ils ont l'âge de jeunes qui sont étudiants actuellement. Beaucoup ont marché comme cela, y compris les miens. J'avais beau les briefer derrière, ils font ce qu'ils veulent, mais c'est tout de même parce qu'ils ont écouté les copains. Le canal du message par les pairs est beaucoup plus rapide que n'importe lequel.

Mme Peyron.- Je pense que nous avons déjà plein d'outils comme les Journées Portes Ouvertes. On dispose déjà de plein d'outils où on peut déjà procéder de cette façon naturellement.

M. Johann.- Regardez sur tous les salons où on va, ceux qui sont vraiment bien organisés, ce sont tous les jeunes qui sont au feu. En général, c'est comme cela que ça marche et les écoles font cela très bien. Là-dessus, il y a un vrai savoir-faire. C'est évidemment un travail à faire.

Après, l'orientation, c'est la connaissance, c'est arriver à choisir, parfois même un métier. Parfois, on ne parle même pas de la formation, mais simplement des métiers. C'est la connaissance des métiers et comment y arriver. Il y a parfois des désaffections sur des métiers et on ne sait même pas qu'ils existent.

J'ai eu le même problème lorsque j'étais recteur. Les gens, au collège, n'allaient pas, par exemple, en mécanique camion. Ils ne savaient même pas que c'était un sujet. On manquait en mécanique camion, tout le monde se ruait sur la mécanique auto et on se retrouvait à devoir faire plein de trucs pour expliquer la mécanique camion qui manquait de jeunes. Ceci tout simplement parce que les jeunes, au collège, ne connaissaient pas le créneau, etc.

C'est pour cela que je dis que ce n'est pas hyper simple. La connaissance des métiers est un travail que l'on commence souvent très en amont. Je sais que je l'avais initié dès le début du collège et c'est un travail que font les rectorats. Je ne sais plus comment cela s'appelle, j'ai oublié le terme, mais il y a tout ce travail que l'on fait en amont, en général, pour travailler sur la connaissance des métiers. Parce qu'avant de pouvoir s'orienter, il faut déjà savoir ce qu'il y a aujourd'hui comme métiers où on peut aller. Et là, c'est important aussi pour les jeunes filles dont on parlait tout à l'heure. Il y a un tas de métiers qui ne sont pas connus, tout simplement. C'est comme cela, c'est l'usage depuis la nuit des temps. C'est une erreur magistrale.

C'est un beau chantier ; il est vieux comme le monde. J'ai l'impression que j'en parle depuis que je suis moi-même étudiant. Mais on progresse tout de même. J'ai ce sentiment, sachant qu'il ne faut jeter la pierre à personne là-dessus. Ce n'est pas de la faute des uns ou des autres. Tout ce qui ira dans ce sens sera bon. C'est le message que je voulais donner, au moins à l'usage. Il y a bien longtemps que j'ai arrêté de dire que c'était la faute d'untel ou d'untel et ce n'est d'ailleurs pas ce que vous avez dit. Mais je l'ai déjà entendu des médias. Quand vous êtes à l'université et qu'on vous dit qu'il y a un échec à l'université et que l'on vous fait tout porter sur le dos, c'est dur. Il faut être armé !

Demain, je fais cours d'Optique, je peux vous dire que d'où vous sortez, ce sera plus ou moins facile et, pourtant, ce que je vais faire sera basique. Ce sera : « $n_1 \cdot \sin(i_1) = n_2 \cdot \sin(i_2)$ » donc pas mortel. Il y en aura tout de même la moitié qui ne saura pas de quoi je parle.

Là, je suis un peu dur, mais je ne vous dirai pas où c'est !

Sur ces questions, sur ces deux dépôts de dossier, des remarques particulières, des commentaires ?

Mme Legeard.- Juste une petite remarque. Il y a effectivement des services qui travaillent beaucoup sur ces questions-là dans les établissements. J'imagine que c'est déjà prévu, mais il faudrait qu'il y ait une réelle articulation avec ces services pour pouvoir mutualiser les bonnes pratiques et travailler avec les forces de l'ensemble des établissements.

M. Johann.- Je l'espère et si ce n'est pas fait, il faut le faire. À mon avis, il y a déjà beaucoup de choses, mais à voir puisque je suis là depuis trop peu de temps pour le dire, mais je sais par habitude qu'il y a beaucoup de choses qui se font, c'est clair.

Après, comment on monte en puissance, comment on utilise pour faire mieux, comment on fait partager l'ensemble de la communauté, comment s'articulera ce projet avec le reste, c'est un travail à faire mais il faut déjà gagner. Mais il y a un savoir-faire et j'ai confiance. Je dis cela devant les services. Je suis toujours confiant !

Sur ces projets, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir prendre connaissance des dépôts de projets PIA par UBFC : LabEx LipSTIC – dont on aura la réponse demain - et TIP (Territoire d'Innovations Pédagogiques) P.P.A.S.S.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvée.

(Unanimité).

13. Dépôt de dossiers FEDER en cofinancement de projets ISITE-BFC

M. Johann.- Délibération 13. C'est une demande au FEDER en cofinancement de projets I-Site. C'est quelque chose qu'on a dû voir en conseil des membres l'autre jour. On l'a donc vu ensemble. C'est le fait qu'UBFC puisse porter les demandes, avec en particulier deux projets, le projet BIOCAIR et le projet HSP110.

Qu'est-ce qu'il y a comme précisions ? Puisqu'on avait pas mal discuté là-dessus, mais pas sur l'opportunité, ce n'était pas la question.

M. Pierre.- L'idée est de faire effet levier sur les projets I-Site pour essayer de mobiliser le FEDER en contrepartie du financement I-Site sur ces projets, ce qui implique une collaboration entre les établissements, comme pour la plupart des projets.

Le principe de venir chercher du FEDER dont l'autorité de gestion est assurée par la Région en contrepartie d'I-Site a été adopté de façon générale et les projets seront présentés au fur et à mesure dans ce cadre.

Je ne sais pas si vous souhaitez aller plus en détail sur les projets, auquel cas Claudia Laou-Huen pourra vous répondre.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Vous l'avez lu. Est-ce que cela vous convient ou est-ce que vous souhaitez plus de précisions ?

Mme Peyron.- Est-ce qu'il y avait nécessité d'avoir un cofinancement ?

M. Johann.- On a toujours la nécessité d'avoir un cofinancement !

Mme Peyron.- Ce sont des projets qui ont déjà un financement par l'I-Site, ils sont donc bien dotés et, en plus, ils demandent un financement dans le cadre des projets FEDER. Ce qui fait des projets qui sont super-bien financés.

La question que je me posais c'est : est-ce que la demande dans le cadre du FEDER est vraiment vitale pour eux ou pas ?

M. Pierre.- Ce sont des projets de taille importante. Le FEDER est plus adapté à des projets de taille importante compte tenu de l'ingénierie de montage des projets FEDER et de leurs attendus et I-Site aussi. On a donc une convergence d'intérêts à faire financer les gros projets sur FEDER en partie pour permettre, dans les appels à projets I-Site, de financer d'autres projets de taille plus modeste. Cela permet de mobiliser le FEDER qui est un peu en souffrance, je crois qu'il faut bien le dire. On a un peu des difficultés, globalement, sur l'ensemble de la région, à dépenser des enveloppes FEDER qui seront reprises et qui ne reviendront pas si elles ne sont pas dépensées. On a donc tout intérêt à concentrer les gros projets sur ce type de projets.

Mme Peyron.- Juste une petite remarque. Dans le tableau que nous avons pour le « BIOCAIR », page 3 du document que vous nous avez donné, je vois : Région Bourgogne et Région Franche-Comté séparément. Est-ce que cela existe ?

M. Pierre.- Cela n'existe qu'aux yeux de l'Europe.

Mme Clavequin.- Ce sont encore deux programmes qui sont opérationnels jusqu'à la fin du programme.

Mme Peyron.- D'accord.

M. Pierre.- L'Europe n'a pas admis la fusion des régions et jusqu'à la fin de la période de référence...

M. Roche-Bruyn.- Juste des PO, plus exactement. Ce n'est pas la fusion des régions qu'elle n'a pas admise, ce sont les PO (programmes opérationnels).

M. Pierre.- Oui, l'Europe est bien obligée d'admettre la fusion des régions, mais on a deux PO jusqu'en 2020 et après on en aura un seul.

M. Roche-Bruyn.- Elle considérait que c'était un exercice trop lourd que de fusionner.

M. Johann.- Parce que si on dit que l'Europe a refusé que l'on fusionne, moi qui suis pro-européen, je vais avoir des soucis !
Madame la vice-Présidente, allez-y.

Mme Clavequin.- Merci. J'en profite pour évoquer la question du financement des projets I-Site par nos appels à projets Région. On a en fait un sujet par rapport à cela. On l'avait déjà évoqué sur la façon dont la Région va procéder pour justement financer ces projets-là en particulier. On a évidemment réfléchi à une méthodologie et les premiers retours qui nous sont faits des établissements sur le classement des projets qui ont été remontés font apparaître qu'il a été assez compliqué pour eux de les classer dans leur stratégie d'établissement et que, de fait, en tout cas dans certains établissements, ils sont classés en dernier, mais ce n'est pas une volonté de ne pas bien les classer mais une incompréhension quant à la façon de procéder pour pouvoir les financer.

Il y a donc un vrai sujet et notamment un besoin aussi pour nous d'avoir la vision d'UBFC sur cela. Il faut donc vraiment que l'on puisse travailler ensemble et que l'on fasse des allers et retours pour pouvoir regarder précisément l'ensemble de ces éléments-là et, parallèlement à cela – en tout cas c'est le souhait que j'ai émis – dédier vraiment une enveloppe de soutien aux projets I-Site.

Par rapport au FEDER, c'est plutôt une très bonne nouvelle d'aller chercher ce FEDER puisque ce sont des projets qui ne seront, du coup, pas financés par de l'argent

direct régional qui pourra donc profiter à d'autres projets et pas seulement à I-Site cette fois-ci.

Donc, tout ce que l'on peut aller chercher à l'extérieur, il ne faut pas hésiter à le faire, c'est très bien.

M. Johann. - Tout à fait. Il faut bien voir aussi que tout le monde n'est pas capable de monter des projets de ce type-là, donc si on sait le faire, il faut en profiter parce que je peux vous garantir qu'il y a tout de même une certaine logistique, une ingénierie particulière. Donc, quand on sait faire, c'est tout de même un sacré plus.

La réponse consistant à dire que tout l'argent qu'on aura permettra de financer autre chose est la plus importante.

Mme Clavequin. - C'est basique, mais c'est ça.

M. Johann. - C'est important parce que la communauté l'entend.

M. Roche-Bruyn. - Je voudrais rebondir, même si cela sort un peu du sujet, sur ce que vient de dire Madame Clavequin, vice-Présidente de la Région, par rapport aux financements I-Site. Il est effectivement très important que la Région affiche, dans son budget, des financements I-Site ; cela renforcera la crédibilité de nos projets vis-à-vis du passage devant le jury international. Ainsi que le fait d'avoir une ligne réservée aux projets I-Site, ce qui n'est pas encore le cas dans le dispositif aujourd'hui.

Concernant ce que vous avez dit, le fait que les établissements aient eu du mal à classer les projets I-Site, c'est la conséquence du système tel qu'il est aujourd'hui. J'ai le cas très exactement d'un projet et la logique que nous avons regardée, c'est s'il était intéressant et pertinent d'aller surfinancer un projet déjà financé sur I-Site ou s'il ne fallait pas aller en chercher d'autres.

Je pense que c'est consubstantiel au système d'appels à projets de la Région tel qu'il existe aujourd'hui qu'on se retrouve dans cette difficulté-là et je pense qu'il faudrait que le financement de la Région intervienne en quelque sorte en complément, en cofinancement directement des appels à projets I-Site et pas revenir par-derrière dans un deuxième temps, mais bien une enveloppe qui vienne en complément de l'appel à projets I-Site ou des appels à projets I-Site au moment où ces appels à projets sont lancés. Sinon, on se retrouvera toujours dans cette situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Je vous le dis pour avoir bien vu ce qui s'est passé dans les discussions du conseil scientifique de mon établissement.

Mme Munier-Jolain. - En tant que membre du Copil I-Site, je peux apporter un élément supplémentaire à ce que vient de dire François. L'appel à projets tel qu'il existe actuellement a finalement généré une ambiguïté sur ce qu'était un projet I-Site.

Il faudra que nous ayons cette discussion-là parce que pour les chefs d'établissement, un projet I-Site était un projet intégré, validé par le Copil I-Site. Or, là, sont remontés, dans l'appel à projets au titre d'I-Site, des projets qui n'avaient pas été validés en tant que projets intégrés dans le Copil I-Site. Les chefs d'établissement ont donc eu des difficultés à classer cela. Il faudrait que nous ayons une discussion sur cette question-là et pour les appels à projets suivants, pour clarifier vraiment les choses.

Je souscris complètement à ce que dit François, il serait bien qu'il y ait une ligne qui soit très claire sur une dotation I-Site et en explicitant clairement quels sont les critères d'éligibilité.

M. Johann. - Madame la vice-Présidente.

Mme Clavequin. - C'est précisément le sens de mon intervention. Nous avons bien compris la difficulté que vous aviez eue collectivement dans le cadre de la

méthodologie actuelle des appels à projets. C'est un élément que nous avons évidemment en tête depuis quelques mois, mais aussi avec toute l'incertitude qui pesait aussi sur la labellisation. Il est donc vrai que nous n'avons pas urgemment travaillé cette question, mais dans la mesure où nous sommes très positifs, où nous espérons que les choses vont se décanter rapidement et que nous aurons une bonne nouvelle d'ici quelques semaines, je crois qu'il est effectivement urgent qu'on le fasse, mais aussi en collaboration, les uns, les autres, avec les services de la Région pour voir comment on travaille à une enveloppe dédiée. C'est ce que j'ai proposé à la direction, c'est-à-dire que l'on réfléchisse à cela, mais nous devons le faire avec vous aussi parce que, de fait, notre enveloppe globale n'est pas extensible et cela aura des répercussions sur les autres projets. Comme il y a déjà des tensions sur des projets qui ne seraient pas dans l'I-Site, il ne faudrait pas renforcer cette tension-là.

Je pense donc qu'il faut que nous regardions précisément le sujet et je partage ce point de vue, *a fortiori* pour appuyer le partenariat de la Région dans le cadre de cette labellisation et, de fait, derrière, appuyer vis-à-vis du jury international la collaboration qui existe en région Bourgogne-Franche-Comté.

Il y a deux logiques, mais tout en faisant attention – j'insiste – à ne pas non plus mettre de côté d'autres projets qui, du coup, en pâtiraient au vu de l'enveloppe générale. Il y a donc un vrai besoin de méthodologie et de débat à avoir en amont pour poser les choses et que ce soit largement partagé et transparent.

M. Johann. - Pas d'autres commentaires ?

La délibération : « Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir approuver :

- l'opération et le plan de financement prévisionnel du projet ISITE/FEDER « BIOCAIR »,
- l'opération et le plan de financement prévisionnel du projet ISITE/FEDER « HSP110 ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé.

(Unanimité).

14. Appel à projets 2018/2019 du Collège doctoral – Subvention à l'association de doctorants A'Doc

M. Johann. - Ensuite, le rapport 14. C'est l'appel à projets 2018/2019 du collège doctoral, subvention à l'association de doctorants A'Doc.

On avait une demande ; je crois que vous connaissez déjà cela. La condition sur le collège doctoral, c'est que cela touche tous les doctorants et il y avait un projet proposé qui ne touchait pas tous les doctorants, qui a donc été rejeté par le collège doctoral. Il a donné un avis défavorable.

L'explication, c'est la condition qui est que cela touche tous les doctorants.

Je ne sais pas si cela appelle d'autres commentaires ?

Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant et le versement de la subvention accordée à l'Association A'Doc, soit 505 €. C'est précis !

Pas de commentaire particulier ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité).

Ensuite, j'ai supprimé le 15. C'est le point où je disais qu'il fallait encore peaufiner,

travailler dessus. On va donc au 16.

16. Primes pour charges administratives

M. Johann.- Là, on est sur les primes pour charges administratives. Je pense que c'est quelque chose qui doit être assez classique, que vous avez déjà vu, qui ne doit pas être tout à fait nouveau pour les administrateurs.

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur la proposition de primes administratives pour les directeurs, directrices d'école doctorale, directrice, directeurs adjoints d'école doctorale.

Est-ce que cela apporte des commentaires particuliers, des questions ?

Qui est contre la délibération ?

Qui s'abstient ?

Approuvée.

(Unanimité).

17. Tarification du doctorat par validation des Acquis de l'Expérience (VAE) - Doctorat

M. Johann.- Le point suivant concerne la tarification du doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Je crois que c'est nouveau. J'ai moi-même posé la question parce que j'imagine que c'est un point nouveau.

Qui a fait la proposition au départ ? C'est le conseil académique qui a validé la procédure. Qui a proposé le montant ?

M. Pierre.- Cela a été fait en lien avec les trois établissements concernés par les études doctorales, UFC, uB et UTBM.

M. Johann.- C'est donc quelque chose de nouveau qui est que le conseil d'administration délibère sur les tarifs de VAE pour le doctorat. C'est une proposition nouvelle.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, pas de commentaire.

Sur cette proposition du tarif UBFC de VAE pour le doctorat de 6 000 €, avec toute la procédure qui est décrite ici, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

(Unanimité).

18. Création d'un comité technique (CT)

M. Johann.- Le point suivant, c'est Monsieur le Directeur Général des Services qui va le faire afin que je me repose un peu.

M. Pierre.- C'est un sujet que vous connaissez puisque nous avons déjà été amenés à en parler, c'est la création d'un comité technique propre à l'UBFC. Dans la foulée, il y aura le projet de création d'un CHSCT ainsi que d'une CCPANT, commission consultative pour les emplois non-titulaires.

Cette logique s'inscrit dans la volonté de se doter d'outils propres compte tenu de la montée en charge de l'établissement, de l'augmentation de ses effectifs autant d'un point de vue statutaire que d'un point de vue contractuel, surtout d'un point de vue

contractuel.

Aujourd'hui et depuis la création de l'UBFC, il n'y a pas de CCPANT, mais l'instance CT est partagée avec l'UTBM. Compte tenu de l'augmentation des effectifs, il a été envisagé cette création dès l'année dernière, donc par l'équipe précédente. Compte tenu des délais inhérents à la création d'une telle structure, puisqu'il y a des délais très importants entre la déclaration et la répartition hommes/femmes qui doit être faite, constatée à un moment donné pour qu'ensuite les organisations professionnelles puissent se présenter sur la base de cette répartition hommes/femmes, si nous prenons cette décision maintenant, les élections ne pourront être organisées qu'à la rentrée. L'idée est donc de le faire dès maintenant, sachant que cela fait également partie des préconisations de l'IGAENR. Ce qui ne pose pas de problème puisque c'était en cours.

Le comité technique conjoint UTBM/UBFC réuni le 15 janvier dernier a examiné cette perspective et a validé la possibilité de la création de ce CT.

Il y a trois délibérations successives, la première porte sur le CT lui-même dont vous avez la proposition de composition dans le tableau qui est à l'écran, avec cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

M. Johann.- La délibération sera de délibérer sur la création d'un comité technique UBFC, ce qui est tout de même attendu, il me semble, depuis un certain temps. Y a-t-il des commentaires, des questions ?
Sur cette proposition, qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Approuvé.
(Unanimité).

19. Création du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

M. Pierre.- Dans la logique de continuité, la création d'un CHSCT propre à l'UBFC a également été retenue par le comité technique. Il se fera dans la foulée de la création du comité technique, comme il est d'usage, sur une base qui est celle qui vous est proposée ici. Je vous laisse en prendre connaissance, mais vous l'avez sans doute déjà fait. Ceci pour que l'ensemble des instances soient opérationnelles au 1^{er} janvier 2020 ; c'est l'objectif.

M. Johann.- Y a-t-il des questions, des commentaires ?

M. Marza.- Est-ce que des étudiants seront conviés dans ce comité ?

Mme Peyron.- Oui, il y a des usagers.

M. Marza.- Ok. Pardon.

M. Johann.- D'autres questions ou remarques sur cette proposition ? Non. Il est demandé au CA de bien vouloir délibérer sur la création du CHSCT de l'UBFC. Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Approuvé.
(Unanimité).

20. Création d'une commission consultative paritaire des agents non titulaires de la fonction publique (CCPANT)

M. Pierre.- Compte tenu de la typologie des emplois avec beaucoup d'agents contractuels, il est proposé de créer une commission consultative paritaire des agents non-titulaires de la fonction publique pour traiter les situations. Même si le CT traite beaucoup de choses, il ne peut pas traiter l'ensemble des situations, notamment s'il advient des situations personnelles qui doivent être examinées par la commission consultative paritaire pour les agents non-titulaires. Il est donc proposé de la créer dans la même logique que précédemment. On a donné le cadre réglementaire qui prévaut.

Je recherche la composition. Suite aux échanges que nous avons eus avec le comité technique, nous étions partis sur une base de deux sièges pour chacune des trois catégories de personnels, mais il a été proposé de représenter davantage la catégorie A parce qu'aujourd'hui, c'est assez nettement la catégorie la plus représentée dans la typologie des emplois de l'UBFC.

C'est plus conforme à la représentation. Aujourd'hui, il y a deux agents de catégorie C, on ne pourrait donc pas honorer la proposition qui est ici. Après, c'est une trajectoire, l'idée étant que si des agents étaient recrutés, nous pourrions pourvoir les postes. Mais il n'est pas évident d'arriver à trouver des agents représentants les personnels.

Pour l'instant, ce n'est pas la question, c'est d'approuver la création de la composition de cette CCPANT.

Mme Benoist.- J'ai une interrogation au sujet de la répartition des sièges parce qu'en fait, au total, il y a combien d'agents non-titulaires ? Est-ce que les doctorants contractuels vont rentrer dedans ?

M. Pierre.- C'est ça. À la fin de l'année, il y en aura peut-être 300 entre les agents contractuels du siège, qui sont les moins nombreux, les agents contractuels qui sont dans les établissements, qui sont composés d'agents qui travaillent sur les projets de recherche en tant que contractuels, ingénieurs ou quoi que ce soit, les *Tenures Tracks*, mais aussi les doctorants qui forment l'essentiel des troupes des agents contractuels.

Mme Benoist.- Je n'avais pas pensé à eux.

Par expérience, on a parfois du mal à trouver des gens qui souhaitent siéger et, du coup, je crains que vous ayez du mal à pourvoir les sièges. Je ne sais pas – mais vous devez le savoir - si vous prévoyez, pour la catégorie C, deux sièges de titulaires et deux sièges de suppléants, qu'allez-vous faire ?

M. Pierre.- La commission peut siéger même si elle n'est pas complète. Le mieux serait qu'elle soit complète, mais elle peut siéger si elle ne l'est pas. C'est pour cette raison que nous avons une composition cible qui, dans un premier temps, on le sait, sera difficile à honorer.

Mme Benoist.- A l'uB, nous avons eu du mal à trouver des personnes dans une des catégories. Du coup, on a dit qu'il y aurait tirage au sort. Après, en arriver là n'est pas drôle non plus. Cela me paraît donc un peu ambitieux.

M. Pierre.- On est toujours partagé entre avoir une représentation suffisante - sachant que mettre un siège n'est pas très significatif - et avoir des candidats sur les postes. C'est la vraie difficulté qu'on a partout. Les CCPANT ont du mal à vivre dans les établissements en général, mais il nous semblait tout de même nécessaire d'essayer parce

qu'il peut y avoir des situations individuelles qui ne peuvent être traitées que dans ce cadre-là.

Ce type de commission ne se réunit pas à la même fréquence que les CT, mais je pense qu'il est intéressant, au moins une fois par an, de la réunir pour faire un bilan social et puis de façon ad hoc en cas de problème de personne.

Mme Legiard.- La CCPANT va donc se réunir localement ? Est-ce que les réunions vont se faire ici ? On ne sait pas ?

M. Pierre.- Nous n'avons pas encore parlé du lieu des réunions pour l'instant.

Mme Legiard.- C'est parce qu'il y a tout de même un certain nombre de dispositions à mettre en place pour que les personnels puissent avoir le temps de se déplacer si nécessaire.

M. Pierre.- C'est vrai qu'avec la multiplicité des sites, si on veut que les gens soient présents, il faut qu'on s'organise en visio.

Mme Legiard.- C'est en effet à ces modalités que je pensais.

M. Pierre.- Oui, c'est clair.

Mme Peyron.- C'est juste pour signaler que, dans cette catégorie de personnels, une grosse partie de ces personnes, par exemple des étudiants doctorants, sont sous contrat. La plupart du temps, ces étudiants doctorants ne savent pas vraiment qu'ils font partie de cette catégorie et qu'ils peuvent saisir une commission dans le cas où ils auraient dans leur environnement d'autres personnes en difficulté. La plupart du temps, ils ne sont pas du tout au courant que cela existe, ils ignorent donc souvent que certains pourraient candidater, sachant que cela ne leur demandera pas un temps phénoménal puisqu'il y a très peu de réunions.

C'est l'occasion, dans ce comité, de faire faire remonter des situations socialement difficiles, par exemple, que pourraient vivre certains par moments, en fonction de leur attribution de bourse. Ils vivent en effet parfois des situations pas forcément évidentes ou des relations dans le cadre de leur thèse qui ne sont pas forcément simples.

La plupart du temps, ils ne sont pas au courant que cela existe. Je pense donc qu'il y a un gros travail d'information à faire. Ils ont signé un contrat parce qu'ils sont financés par ailleurs par tel ou tel biais, ils doivent donc avoir un contrat et ils sont considérés comme des personnels temporaires, mais ils l'oublient parfois complètement et ils ne savent pas qu'ils rentrent dans cette catégorie.

M. Pierre.- Il est vrai qu'il y a un enjeu de communication important. Mais les étudiants dont nous parlons sont des étudiants salariés d'UBFC, sachant qu'il y en a qui sont aujourd'hui sous contrats doctoraux des établissements, on a donc aussi un travail qui peut être fait par le biais du collège doctoral. En effet, cet outil assez puissant du collège doctoral peut porter beaucoup de messages.

Mme Peyron.- Souvent, les étudiants nous interrogent lorsqu'ils ont des difficultés et nous faisons remonter, mais ils ne savent pas qu'ils peuvent saisir cette commission.

M. Johann.- Cela fait partie des choses qu'il faut leur dire lorsqu'ils arrivent, avec tous leurs droits, etc. C'est effectivement fait pour eux, ce n'est donc pas pour leur cacher, il faut qu'ils soient au courant.

Mme Peyron.- Parce que cela représente une grosse proportion des personnes dans ce type de personnel.

M. Pierre.- Oui, c'est la majorité des effectifs d'UBFC.

Mme Munier-Jolain.- Plus largement, sur cette question, dans tous les établissements on a de plus en plus de personnels contractuels et on constate qu'ils ne connaissent pas leurs droits.

Il y a effectivement des procédures d'accueil dans tous les établissements, mais cela fait beaucoup de choses, on signe un contrat de travail, etc., et ils ne retiennent pas les éléments importants. On s'aperçoit que même lorsqu'on fait des sessions d'information qui leur sont plus particulièrement dédiées, ils ne viennent pas car ils ne comprennent pas que c'est pour eux.

M. Johann.- Ils ne savent pas que c'est important au moment où ils le font.

Mme Munier-Jolain.- Je pense qu'il y a un vrai travail à faire auprès des personnels contractuels pour les informer de leurs droits dans tous les domaines et en particulier dans le domaine de la formation.

Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres établissements, mais nous, à l'INRA, on constate qu'il y a un déficit d'information chez les personnels contractuels.

M. Johann.- Les syndicats ne le font pas ?

Mme Munier-Jolain.- Ils ont les mêmes difficultés. Je pense donc qu'il faut qu'il y ait une réflexion collective autour de ces questions-là.

M. Johann.- C'est une question éminemment importante ; il faut communiquer. Je pensais que les syndicats le faisaient peut-être ; en général, ils sont présents.

Dans tous les cas, si c'est mis en place, c'est fait pour la communauté, c'est essentiel d'un point de vue social et c'est pour que les gens le connaissent et le sachent. Je partage évidemment tout ce que vous avez dit. Je ne sais pas comment on peut être le plus habile possible pour communiquer, mais c'est une vraie avancée sociale ; c'est vraiment intéressant.

« Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur la création d'une commission consultative des agents non titulaires de la fonction publique. »

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvée.

(Unanimité).

21. Mission doctorale UBFC

M. Johann.- J'en ai une supplémentaire qui a dû arriver hier. On m'a dit que cela se faisait de temps en temps. Il est vrai que j'ai découvert que cela se faisait de temps en temps...

M. Pierre.- Le moins souvent possible.

M. Johann.- Il m'est déjà arrivé de proposer en séance un point supplémentaire si tous les membres étaient d'accord. J'imagine donc que là, vous êtes d'accord pour l'examiner. À mon avis, si on la met, c'est que, derrière, il doit y avoir une urgence.

Il s'agit de quoi ? Mission doctorale UBFC.

M. Pierre.- Il y a deux aspects dans ce rapport. Il y a la question du budget de la mission doctorale qui a été adopté à l'occasion du budget initial 2019, qui est composé d'une partie mutualisée qui comprend un certain nombre d'actions que vous connaissez maintenant et une partie qui est répartie par école doctorale.

La dotation répartie par école doctorale se compose d'une part forfaitaire, on va appeler cela des charges fixes pour l'école doctorale, et puis d'une partie proportionnelle d'une part au nombre d'inscrits en thèse et HdR et, d'autre part, au nombre de soutenances de thèse.

Cette règle a été établie au sein du collège doctoral, elle est partagée par tout le monde.

La répartition financière de l'enveloppe figure dans le tableau que vous avez à l'écran, c'est ce qui vaut pour l'année qui s'ouvre.

C'est un premier point qui aurait pu attendre la prochaine réunion, mais à partir du moment où l'année est engagée, autant le faire le plus tôt possible.

Le deuxième volet porte sur un point qui peut vous sembler de détail concernant le processus électoral au niveau des écoles doctorales. Chacune des écoles a des spécificités différentes de celles de la voisine. C'est l'Histoire qui le veut. Je pense que l'on peut travailler, dans la suite des temps, à faire converger les pratiques, sachant qu'il y a aussi une certaine richesse à avoir des Histoires différentes. L'idée est donc, dans le renouvellement du collège doctoral, de rester sur la logique antérieure avec certains scrutins uninominaux et d'autres binominaux. Dans la délibération qui avait été prise, on était resté sur la dimension uninominale qui, de fait, ne traitait pas toutes les écoles.

Là, on ajoute simplement le terme « ou au scrutin binominal mixte » pour que toutes les écoles puissent se retrouver dans cette élection.

Et c'est promis, nous allons travailler assez vite, le plus vite possible, à essayer de faire converger les modalités de scrutin et de représentation dans les écoles doctorales pour avoir une approche, une compréhension globale et puis une logique d'ensemble, même si cela doit se faire à une vitesse relative.

M. Johann.- Y a-t-il des commentaires ? Non.

Cette délibération comprend deux points : « Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir :

- prendre connaissance des informations concernant le budget de la mission doctorale ;
- approuver les précisions apportées sur l'organisation du scrutin aux Écoles doctorales. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Approuvé.

(Unanimité).

22. Questions diverses

M. Johann.- Je ne sais pas quel est l'usage pour les questions diverses. Aujourd'hui, je n'ai pas d'usage puisque je débarque. En général, comment faites-vous, ce sont des questions posées à l'avance ou en séance, ou on s'en fout ? (*Rires*)

Je peux vous dire que quand j'étais recteur, c'était 15 jours avant !

Donc ici, l'usage, c'est que s'il y a des questions en séance, on pose les questions en séance ?

M. Pierre.- Si ce sont des questions qui nécessitent une préparation, il est bien de le savoir en avance. Si c'est simplement un échange...

M. Johann.- Est-ce qu'il y a un commentaire, une question ? Madame la vice-Présidente ?

Ma question ne s'adressait pas à vous, c'était pour les questions diverses. Je posais la question en général.

Mme Clavequin.- Il n'y a pas de souci.

Je vous prie de nous excuser, avec Madame Martinez. Nous étions à Sancerre, le trajet aller et retour fut long, ce qui nous a conduits à arriver un petit peu en retard. Ce n'était pas inintéressant puisque j'ai pu échanger assez longuement avec mon homologue vice-présidente de la Région Centre Val-de-Loire et notamment de la situation de leur Comue, là-bas, qui n'est pas dans une meilleure forme, loin s'en faut. C'était donc pour relativiser aussi notre situation collective et je crois que cela peut nous engager à être beaucoup plus optimistes pour la suite.

Mais comparaison n'étant pas toujours raison, il est important, maintenant, de poser un certain nombre d'éléments et je souhaite, du coup, revenir – mais je sais que vous l'avez fait en préambule de ce CA - à la fois sur la méthodologie, le calendrier et la façon de procéder dans les semaines à venir quant aux propositions qui seront faites pour espérer une pérennisation de la labellisation I-Site.

Nous avons, à plusieurs, évoqué la question selon laquelle les collectivités n'avaient pas été, pour l'instant, vraiment associées à ces discussions et que nous souhaitions y participer pour des raisons évidemment légitimes. Je voulais donc savoir, d'une part, si vous aviez pu avancer sur cette question-là.

Il y a un larsen très désagréable au loin.

M. Johann.- Je ne l'entends pas.

Je n'ai pas avancé, mais je n'étais vraiment pas contre cette idée, ce n'est pas un souci. Il faut que je me cale avec mes collègues quand ils sont disponibles.

J'en ai parlé au Recteur qui était à côté de moi, parce que l'idée que le Recteur puisse nous réunir est la chose la plus simple pour moi. C'est plus facile pour lui de nous réunir d'un point de vue logistique. Je suis sûr que Monsieur Marlot se réjouirait de travailler à une réunion. À mon avis, c'est plus facile à faire pour lui. J'en ai parlé parce que cela ne me gêne pas. C'est surtout quand on arrive à se mettre d'accord et avant le 5 mars, j'imagine.

M. Trichard-Comparot.- Le 6 février, les documents vont partir dans les établissements et ils ne pourront plus être changés.

M. Johann.- On n'arrivera pas à se réunir dans les jours qui viennent, c'est sûr. Mais l'idée est peut-être de se réunir quoi qu'il arrive, que le document soit fait ou pas. On n'aura plus le temps de le faire avant l'envoi au conseil du 12, par exemple, puisqu'ils ont des conseils le 12.

Je pense que ce n'était déjà pas possible, mais l'idée est tout de même que l'on se voie peut-être en février où je ne sais quand. Il faut trouver un créneau et cela me va tout à fait.

Mme Clavequin.- Il y a deux sujets. Il y a à la fois la question de la réponse au ministère et la question des statuts. Je ne sais pas ce qui s'est dit en introduction par rapport à cette question. Moi, je réitère le positionnement de la Région quant à cette question qui nous semblait extrêmement difficile à traiter dans un temps court car on a vraiment besoin de pouvoir échanger précisément et de façon construite sur cette question de l'évolution des statuts. On évoquait aussi des questions de représentation. Ce sont donc des petites choses à la marge mais qui, à mon sens, sont tout de même nécessaires.

Donc quid de ce sujet ? Est-ce que l'on reste dans un calendrier resserré ou est-ce que l'on se donne plus de temps ? Mais si j'ai bien compris, on se laisse un plus ou moins de temps de réflexion. Je voulais vous poser la question de savoir où nous en étions

sur ce point et avoir des éléments précis de calendrier quant à la réponse finale écrite qui serait adressée et, auquel cas, à partir de cette date-là, pour ensuite caler un temps de partage, de dialogue et donc un rétroplanning jusque-là.

M. Johann. - J'en ai parlé au début, puisqu'on y a tout de même passé 40 minutes au début. Je le précise parce que cela n'a pas été évacué en deux minutes, cela a été assez long puisque j'ai relaté divers voyages sur Paris, nos réunions, etc.

Je vais revenir sur l'idée des statuts ; je ne sais pas si je retrouverai les mêmes mots. C'est comme quand un journaliste vous interview, vous êtes bon avant et quand il s'agit de faire l'enregistrement, vous ne savez plus quoi dire. Je vais donc essayer de retrouver le raisonnement que j'avais au début.

Concernant la question des statuts, puisque j'ai eu la même question, avant-hier, avec Anne-Sophie Barthez et mes collègues, ce n'est pas le statut pour le statut. La question, c'est celle de la réponse à la gouvernance. C'est ce que je vous avais répondu l'autre jour. On sait qu'on ne changera pas les statuts pour le mois de mars. Ce qu'on est obligé de dire, c'est que l'on veut faire quelque chose pour la gouvernance, pour donner des garanties. On y est obligé.

Pour l'instant, il n'y a pas de bonne réponse. Et ce qu'on vous a proposé la dernière fois, on est sûr que ce ne sera pas cela. On est sûr concernant le mode électoral puisque les conseils se sont exprimés, etc. On est donc sûr et certain qu'on ne va pas changer les statuts pour le mois de mars, mais on doit donner un engagement.

On fera probablement une proposition qui va partir au conseil du 12. Ce qui ne veut pas dire qu'on aura bouclé quoi que ce soit. On n'aura pas voté des statuts, mais on va voter une direction en disant ce que l'on veut faire, ce que l'on veut changer, etc. Parce que le travail sur les statuts précisément, il n'est pas fait. Il sera à faire. C'est la question de dire qu'il faut que, sur la gouvernance, on apporte des garanties.

Ce n'est pas les statuts en tant que tels. Je sais que cela se focalise là-dessus et je n'arrive pas à le modifier. En plus, je ne suis pas tout seul, il faut donc que je me concerte avec mes collègues. Je les ai vus mardi mais on se concertera mardi prochain. Mais à un moment donné, quoi qu'il arrive, il faut en parler et nous en avons discuté avec Anne-Sophie Barthez. Elle a compris quelle était notre problématique. Imaginez que l'on fasse une Comue expérimentale – et je ne dis pas que ce sera ça – pour ancrer dans le dur un certain nombre de choses, dont les statuts mais pas uniquement, qu'est-ce qu'on y met ?

Cela peut donc être cela, prendre une direction ; cela peut être de dire que l'on prend telle ou telle décision qui nous engage, par la suite, à travailler dessus. Mais le travail précis, je n'en sais rien, il n'est pas fait, il n'est pas fini. Mais je n'ai pas de réponse très précise parce que nous savons que nous devons répondre à la demande sur la gouvernance. Mais la réponse demande encore à être peaufinée. A chaque fois, toutes les semaines, on discute dessus, on travaille dessus. À un moment donné, avant même de pouvoir échanger avec quelqu'un, il faut encore que nous arrivions nous-mêmes à savoir ce que nous voulons.

Je ne sais pas si je suis précis, mais je ne peux pas mieux vous répondre aujourd'hui.

Mme Martinez. - En complément et pour être certaine d'avoir compris, mais sans agrandir ce débat qui s'est tenu en début CA, ce que vous dites, c'est que vous allez formaliser une intention de faire évoluer la gouvernance qui, pour partir de quelque part, se traduira sur une proposition zéro, sur la base de laquelle des évolutions pourront aboutir.

Si on est sur ce scénario-là en ce qui concerne les collectivités, il me semblerait intéressant que la rencontre puisse se faire entre l'envoi des rapports avec cette première proposition et la tenue du CA du 12.

M. Johann.- On n'y arrivera pas. Je vois mes collègues mardi, ce sera le 5 et, le 6, les documents doivent partir aux conseils.

Mme Martinez.- Vous parlez du 12 février ou du 12 mars ?

M. Johann.- Du 12 février.

Mi-mars, c'est fini. Le 5 mars, on vote ici. C'est donc parti une semaine avant. Le rétroplanning est comme cela, c'est-à-dire que, derrière, il faut que cela parte, que la Ministre ait tout cela et nous les rencontrons mi-mars.

Tout le monde doit voter et nous votons en dernier. À la fin, c'est nous qui votons. Nous serons les derniers à voter, c'est nous qui avons le vote final. Ce qui veut dire, si on veut consulter la communauté, c'est-à-dire toute la communauté, tous les conseils et vous voyez bien l'utilité de consulter tout le monde, c'est que si les statuts évoluent, c'est bien parce qu'ils ont été passés dans toutes les communautés et que des remarques nous ont été faites dans toutes les communautés.

J'ai eu des échos sur l'uB, sur l'UFC, sur notre conseil, notre congrès, c'est ce qui les fait évoluer. Ces conseils-là servent aussi à cela, mais on ne peut pas le faire avant, on n'y arrivera pas. Je ne sais même pas ce que l'on va faire mardi, je ne le sais pas.

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a des engagements forts que l'on veut prendre sur la gouvernance. C'est de la responsabilité de la communauté de le faire. On ne peut pas arriver avec une feuille blanche en disant : « on s'en fout, on n'a pas d'idée ». Après, le détail des statuts à bouger, en étant d'accord, pas d'accord, il bougera. On sait très bien que ce n'est pas en mars que l'on vote les statuts. Mais il faut s'engager, il faut un engagement fort vis-à-vis du ministère.

Ils nous critiqueront, mais je n'ai pas encore le retour du ministère. On a vu le ministère, ils se sont engagés à discuter, à critiquer, le SGPI, le ministère, ils vont le faire. Je ne sais même pas quel retour ils vont faire. Je ne peux pas vous le dire aujourd'hui ; je pourrais me faire tailler en pièces, derrière, par un juriste. Il faut donc aussi que j'attende. C'est pour cela que je ne suis pas plus précis. Je ne peux pas vous dire quelque chose, sinon on va me faire le reproche que tout est ficelé. Non, ce n'est pas ficelé, la preuve en est qu'on a tout viré. On n'a pas tout viré, mais le mode électif qui a été tant critiqué, on sait d'entrée que ce ne sera pas cela. On sait tous qu'il n'y aura pas de suffrage indirect. On l'a tous compris, c'est écrit. J'ai dû le dire environ 50 fois. On sait qu'il n'y aura pas cela, mais les modalités proposées, je ne les connais pas. Je ne sais pas.

L'autre jour, la proposition qui a été faite a eu vraiment beaucoup de désaccords et je sais qu'il y en a eu ailleurs. On sait donc que l'on va proposer autre chose. Une chose est sûre, c'est que vous savez déjà que tout n'est pas ficelé-verrouillé puisqu'à l'épreuve des conseils, on a déjà changé. Et peut-être que, demain, on vous proposera quelque chose qui ne sera pas validé, qui sera changé.

Ce qui est sûr, comme je le disais aux collègues tout à l'heure, c'est qu'on ne veut pas passer en force. On vous proposera et, à un moment donné, il faudra que la communauté l'accepte. Personne ne veut passer en force sur ce dossier. Ici, on est d'accord sur le fait que le vote ultime qui se fera ici, plus il sera fort, plus on sera crédible. Il va de soi qu'à aucun moment c'est du passage en force, c'est donc forcément partagé.

Le calendrier fait qu'on a du mal, aujourd'hui, à tout mener. Vous nous demandez une concertation, mais tout le monde nous le demande. On nous demande une commission des statuts. Aujourd'hui, on est déjà obligé de travailler ensemble, les chefs d'établissement, pour faire une proposition avant de faire une concertation. Tant que nous ne l'avons pas pensée, cette proposition, il est difficile d'aller discuter avec quelqu'un. Ce n'est pas qu'on ne veut pas, c'est que c'est difficile.

Discuter avec les collectivités, c'est mon ADN ; je passe ma vie à faire cela et j'ai toujours fait cela. Ce n'est donc surtout par un refus. C'est qu'à un moment donné, on n'arrivera pas à le faire avant l'envoi, dans 4 jours. Je ne sais pas ce que les collègues en pensent. Prenez-le dans le sens de la meilleure bonne foi possible, ce n'est pas une histoire

de passer en force, c'est de trouver la meilleure solution et, au final, d'y arriver.
Après, je vous laisserai répondre.

M. Roche-Bruyn.- Je veux bien dire un mot. Je pense que le sujet des statuts, c'est d'abord et avant tout le sujet de la crédibilité de la gouvernance de la Comue vis-à-vis du jury international à l'automne 2020. Si nous n'avons pas touché à cela, nous perdrons l'I-Site à l'automne 2020.

L'attention du jury international est extrêmement forte sur la manière dont la gouvernance fonctionne dans un projet d'initiative d'excellence. Nous aurons donc à démontrer que nous ne pourrions pas nous retrouver dans la même situation de crise de gouvernance que celle que nous avons connue. C'est cela l'enjeu que nous avons, d'où le travail qui doit être fait. Et ce travail doit être fait effectivement relativement rapidement, mais pas avec l'échéancier de mars parce qu'il serait impossible de tenir sur quelque chose qui n'a pas encore été construit et conçu.

Ce que nous avons à travailler pour le moment, ce sont des réflexions de principe.

M. Johann.- J'insiste, on est beaucoup sur les principes. La dernière fois, cela a peut-être été trop précis, ok, dont acte. Mais là, on est vraiment sur une question de principe, quelque chose qui puisse éventuellement évoluer et être travaillé le jour où on fera une commission des statuts, par exemple, si on fait une commission des statuts. C'est autre chose. Mais là, on n'est pas sur le dur de la réalisation mais sur le principe. Là, on va faire une proposition sur le principe : « qu'est-ce qui, selon nous, donnera un gage ? » A priori, entre le ministère et nous, nous devrions arriver à trouver à peu près quelque chose qui donne un gage sur la gouvernance. Je ne suis pas encore capable de vous dire quoi exactement, mais c'est vraiment une question de principe.

Je suis d'accord avec vous, il ne faut pas que ce soit trop précis parce que cela n'aurait pas de sens, cela doit pouvoir bouger, ce n'est pas ficelé. C'est ce que j'ai dit en préambule. L'idée, c'est cela, mais je ne l'ai pas encore.

Mais quoi qu'il arrive, quand nous aurons pensé cette proposition, vous la verrez d'une manière ou d'une autre et vous réagirez.

Mme Clavequin.- On n'en doute pas !

M. Johann.- Forcément, sauf que je ne peux pas vous donner quelque chose que je n'ai pas pensé, c'est-à-dire que tant qu'on ne l'a pas fait, c'est difficile et cela partira dans les délais. Ce n'est pas que l'on veuille squeezer. Vous avez compris que ce n'était pas vouloir squeezer. L'idée, c'est qu'à la fin, nous soyons tous d'accord sur quelque chose et surtout ici. Je ne peux pas donner plus de garanties que mon objectif, ici, c'est que l'on passe à l'unanimité. Je vous le dis franchement, c'est mon objectif, on est d'accord. Parce que passer à l'unanimité sur le plan d'action, qui se focalise tout de même sur une question ou deux sur les statuts, c'est arriver chez le Ministre et le SGPI avec une communauté soudée. Pour moi, c'est quasiment une garantie, derrière, qu'on me laisse continuer la suite. « Moi » au sens administrateur de la Comue, parce que je préside ; je parle devant ce CA et pas pour mes collègues.

Pour moi, c'est une garantie. Je sais que je peux arriver en disant que non seulement j'ai les chefs d'établissement soudés avec tous les collaborateurs et, derrière, le vote est comme cela ; c'est l'objectif.

Je pense que c'est la garantie la plus importante que je puisse vous donner aujourd'hui, c'est cette idée de dire que je ne veux pas compter les voix. Je ne peux pas faire plus fort que cela. C'est-à-dire que c'est un engagement en disant qu'on ne doit pas avoir à compter les voix.

Voilà un peu ce que j'ai dit au départ ; je ne sais pas si cela répond.

Allez-y, je vous en prie.

Mme Clavequin.- Merci pour ces précisions. Sur le projet, l'objectif est évidemment partagé. On est d'accord sur le fait qu'il faut donner des gages les plus précis possible.

Ce que j'ai du mal encore à comprendre, à la fois en termes de méthodologie et de calendrier, c'est que les propositions qui ont été faites lors des congrès étaient tout de même relativement précises, on est vraiment rentrés sur des propositions extrêmement concrètes. Après, qu'elles aient été validées ou pas... j'essaie de penser juste la méthodologie, je ne rentre pas sur le fond. Cela veut dire que, derrière, on doit donner des gages de stabilité de la gouvernance, pour faire simple, mais qu'on ne va pas rentrer dans un degré de précision trop important non plus parce qu'on n'aura pas le temps de le faire.

Ma question est : comment va-t-on donner des gages de stabilité sans être précis dans la façon dont on va organiser la gouvernance ?

Ce que j'entends, c'est que tout part dans quatre jours mais qu'en fait, on ne sait pas ce qui va partir dans quatre jours. Vous allez donc travailler pendant les quatre jours qui viennent.

M. Johann.- On fait cela H24. Je ne veux pas faire pleurer sur mon sort, mais c'est tout de même du H24. On valide quand il reste du temps. Là, j'aurai peut-être quelque chose à valider entre 17 h 45 et 18 heures, ma visio, etc. C'est la réalité, c'est vrai que c'est comme cela.

Mme Clavequin.- J'entends bien que ce soit compliqué, que les calendriers soient serrés. Ce n'est pas du tout le sens de mon propos. Mais, du coup, on a eu plein de dates différentes. Pourrait-on avoir un récapitulatif précis à la fois des CA des établissements, du futur CA de la Comue, de ce qui sera validé dans quelle instance puisque, pour l'instant, je trouve que ce n'est pas très clair, et dans quelle mesure le passage au sein des CA des établissements et de la Comue va rentrer dans un degré de précision tel que nous, les collectivités, nous pourrions avoir un débat clair sur le sujet ?

Vous comprenez que nous n'avons pas envie d'être coincés entre tous les CA, pour dire les choses clairement.

M. Johann.- Bien sûr, mais de toute façon, vous êtes présente partout. Pour les CA, le 12 février, il y aura l'uB et l'UFC. Ici, ce sera le 5 mars. Et puis il y a les écoles.

M. Roche-Bruyn.- Ce sera entre ces deux dates.

M. Johann.- Toutes les écoles entre les deux.

M. Trichard-Comparot.- Et les autres établissements du consortium, puisqu'il n'y a pas que les sept établissements membres et UBFC, il y a aussi les autres établissements qui doivent aussi valider. Mardi, l'ensemble des membres du consortium se réunit justement pour arbitrer. C'est tout de même un équilibre de 15 établissements. Ils se réunissent mardi pour pouvoir justement tenir compte de tout ce qui est remonté des congrès.

Le calendrier vous a été présenté au congrès, avec des dates précises et elles n'ont pas changé. À la suite des congrès qu'il y a eus à la fois à l'uB, à l'UFC, à l'UBFC et d'une manière différente dans les autres établissements, il y a eu une réunion avec les partenaires du consortium I-Site, puisque I-Site, c'est effectivement 15 établissements. Il y a eu ensuite les réunions dont l'administrateur provisoire a parlé, à Paris, avec tout de même quelque chose de fort. Pensez bien que tout cela s'est fait en bien moins de quatre mois. On en est au troisième mois. Il y a eu un rendez-vous SGPI, au CNRS, au Cabinet de la Ministre. Il a donc fallu tenir compte à la fois des éléments qui remontent des congrès et de ce que la communauté disait aussi avant les congrès, sachant que plein de choses

ont été retenues, à la fois ce que disent les membres du consortium, ce qui est normal, à la fois les remontées de ce que nous indiquent finalement les autorités parisiennes.

Et si, mardi, on nous avait dit qu'on allait complètement dans le mur avec ce que nous proposons qui était complètement à côté de la plaque, on aurait dû tous, collectivement, changer notre fusil d'épaule. Sauf que cela ne semble pas être le cas, ce qui est plutôt une bonne nouvelle collective.

Ensuite, ces derniers jours ont été menés à un rythme soutenu. En même temps, le ministère nous teste aussi là-dessus. Mardi, l'ensemble des chefs d'établissement du consortium se réunissent autour de l'administrateur provisoire, d'ailleurs ici, pour pouvoir faire les derniers arbitrages qui restent un équilibre global. C'est d'ailleurs comme cela que cette Comue est née, sur un équilibre.

C'est cet équilibre global qui partira ensuite auprès des conseils, à la fois les deux universités le 12, qui voteront le 12 en même temps, mais il faut pouvoir envoyer à nos administrateurs l'ensemble des documents quelques jours avant, c'est bien normal, et à la fois auprès des autres établissements qui n'ont pas forcément le même calendrier et qui ont été obligés, pour certains, de rajouter des conseils d'administration alors qu'ils n'en ont pas aussi régulièrement, avec un certain nombre de personnalités extérieures, ce qui n'est pas évident pour eux, mais ils le font également. Et puis nos partenaires du consortium qui vont tous aussi devoir écrire le soutien qu'ils affichent à ce dossier.

Si nous n'avons pas 100 % de tout cela avant le 5 mars, jour du conseil d'administration d'UBFC, autant vous dire que ce n'est pas la peine de rendre un dossier.

Mme Martinez.- Le 5 mars ?

M. Trichard-Comparot.- Oui.

Mme Martinez.- Je me suis juste mal fait comprendre parce qu'il y avait une ambiguïté sur ce qu'était le 12. Cette ambiguïté est levée, mais je pense que si les collectivités doivent être consultées, c'est entre les CA des établissements et le CA d'UBFC du mois de mars.

M. Johann.- Je pense que sur trois semaines, on peut y arriver. C'est ce que j'avais en tête. D'ici là, tout le monde se sera exprimé et on aura tous les retours, c'est important.

Quand je suis arrivé, les gens se posaient des questions sur les instances, etc. Je crois qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur le rôle du CA, c'est tout de même lui qui décide ! Et aujourd'hui, nous sommes au conseil d'administration et je pense que vous vous exprimez, j'espère que vous avez tout de même l'impression de pouvoir vous exprimer.

Je ne veux pas vous inventer quelque chose, vous voyez bien que vous vous exprimez sur ce qui est fait à l'instant T. Les conseils d'administration sont là pour cela.

Après, on peut discuter et comme je l'ai dit à tous mes collègues : n'importe qui qui veut me voir peut me voir, mais c'est à côté. On est d'accord que l'instance qui est importante, c'est le conseil d'administration et il joue son rôle. Et nous avons cette discussion parce qu'il joue son rôle. C'est bien ce que vous avez dit. Ceux qui auront la main tout le temps, jusqu'à la fin, c'est vous. Je ne peux pas réaffirmer plus fort le rôle d'un CA qu'en disant que, de toute façon, c'est vous qui êtes là jusqu'à la fin, c'est vous qui voterez tout de A à Z. C'est donc aussi réaffirmer l'importance que joue ce conseil d'administration parce qu'il y avait des inquiétudes. Je ne vois pas pourquoi, mais il y en avait. C'est important. Ce qu'on fait là, c'est bien cela, c'est le rôle d'un CA, on débat et c'est là où vous devez dire des choses. Et on écoute les instances, je passe mon temps à écouter et, avec les collègues, j'interagis et on essaie de trouver une solution.

Je voudrais bien ne pas recommencer le débat qui a déjà pris 40 minutes au départ.

Mme Peyron.- C'est juste pour refixer les choses. Vous dites que, parfois, on se pose des questions, c'est parce que cette question a réellement déjà été posée et on nous a expliqué plein de fois qu'il y avait une question de légitimité du conseil d'administration d'UBFC vis-à-vis des autres, etc. On nous a redit cela plein de fois au cours de la vie de cet ensemble.

Je veux donc redire ici, exprimer quelque chose ici, dans ce conseil, parce que j'ai tout de même participé, depuis le début, avec certaines des personnes qui sont là, au travail de ce conseil d'administration et je dois dire que, la semaine dernière, j'ai été obligée d'expliquer, par rapport à des propos que j'entendais et qui m'ont vraiment extrêmement choquée, que je ne pouvais pas laisser dire les choses que j'entendais parce que, concrètement, le jour de la mise en place de l'ancienne présidence du conseil d'administration, il se trouve que j'étais, dans le conseil d'administration, la personne la plus âgée présente et que c'est moi qui ai eu la charge de diriger les débats pour l'élection du président. J'ai donc été à juste titre pleinement impliquée dans ces débats à ce moment-là. Je ne pouvais donc pas laisser dire ce que j'entendais à propos de cette élection. Il faut donc qu'on arrête de colporter des histoires tout le temps à ce propos-là.

C'est la première chose et je tenais à le redire parce qu'il faut vraiment que l'Histoire serve à quelque chose, concrètement, pour aller de l'avant. Si on ne prend pas les faits tels qu'ils sont mais tels qu'ils sont parfois rapportés, cela peut être un peu étonnant. C'est le premier élément que je souhaitais dire ici, en conseil devant tout le monde.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que je me félicitais - et je voulais le faire devant vous tous - de la présence de Nicolas, aujourd'hui, qui participe à nos débats. Ce qui montre qu'il a toujours l'air d'être intéressé par la vie de l'UBFC alors que le premier conseil qui a suivi l'élection du président, la personne qui était candidate à la présidence d'UBFC n'est plus jamais revenue à aucun conseil. On ne l'a plus jamais revue dans aucun des conseils.

La troisième personne...

M. Johann.- Ce débat qu'on a là et qu'on n'a pas eu au départ, je vais vous le dire gentiment, c'est le débat que je ne voulais pas avoir.

Mme Peyron.- La troisième personne était là aussi.

M. Johann.- On est en train de mettre sur la table quelque chose que je n'ai pas eu au départ.

Mme Peyron.- Je veux dire que, concrètement, ce sont des choses que j'ai entendues la semaine dernière. Il y a donc des tas de choses qui se disent et qu'il faut arrêter de dire. C'est pour cela que je tenais à le dire clairement en conseil aujourd'hui, car si on repart sur quelque chose, il faut partir sur des bases réellement correctes et arrêter de colporter des choses qui ne sont parfois pas correctes.

M. Johann.- Si on veut partir sur des bases correctes... je ne crois pas avoir fait des attaques, je ne crois pas en vouloir à quiconque ici, tout le monde le sait. Mais si vous voulez vraiment vous en sortir, partez sur d'autres bases.

Je ne voulais pas de ce débat. Nous l'avons là, je l'ai évité au début et on se le prend maintenant. Moi, les attaques personnelles, je n'en ai pas, j'ai du respect pour tout le monde. Je n'arrête pas de le faire sur le travail qui est fait. Donc ne mettez pas des attaques personnelles, je ne jouerai pas ce rôle-là. D'accord ?

Mme Peyron.- On est d'accord.

M. Johann.- Je ne veux plus en entendre parler. Si vous voulez faire cela, vous

le faites sans moi. Je ne veux pas d'attaques personnelles. Je respecte le travail qui est fait, je veux qu'on s'en sorte ici, c'est tout. C'est la seule ambition que j'ai. Donc arrêtez de me parler du passé, de l'Histoire, etc. Je m'en fous ! Je sais ce qui a été fait, je connais tout l'historique, mais si vous partez sur ces bases-là, on ne s'en sortira jamais.

On n'est pas parti comme cela au départ, on a fait ce CA sereinement. On ne va tout de même pas se prendre la tête alors que, demain, on sera en train de jouer l'avenir d'une région. Donc les attaques personnelles, je m'en fous !

Mme Peyron.- Mais parce que cela continue encore à circuler. C'est contre cela que je me suis élevée et que j'ai dit que je ne voulais plus d'attaques personnelles, comme cela.

M. Johann.- Moi non plus et personne. D'ailleurs, au congrès, la dernière fois, j'ai dit stop. C'est simple, dès que l'on parlera d'attaques personnelles, j'arrêterai tout. C'est simple : je ne veux pas en entendre parler. Maintenant, il n'y a plus qu'une chose qui compte, c'est l'unité pour qu'on s'en sorte. Je veux bien répondre à des questions qui sont difficiles mais je ne veux pas qu'on me fasse des attaques.

Quand on parle du rôle du CA, on n'est pas en train de discuter le rôle du CA, c'est à vous, dans le futur... je vais remarteler, parce que je dois être mauvais, ce n'est pas possible ! On parle de la gouvernance future, on va passer devant un jury. Il faut que nous donnions des garanties à ce jury. Ce n'est pas vous, ce n'est pas moi, ce n'est pas un chef d'établissement actuel, c'est nous qui allons voter et c'est : qu'est-ce que l'on donne comme garantie pour, demain, nous en sortir ? Ce n'est pas le CA actuel qui est mis en cause. On est en train de voir si on est capable de trouver quelque chose qui apporte assez de garanties pour ne plus avoir de soucis dans le futur. Aucun de nous n'est concerné.

Vous pensez bien que je ne porte pas un discours en disant que c'est de votre faute. J'espère que je ne vous donne pas cette impression. J'espère que je n'ai donné l'impression à personne de juger, de porter un jugement sur qui que ce soit. Au contraire, quand c'est bien fait, je suis le premier à reconnaître le travail de tout le monde, mais il faut surtout partir là-dessus. Vous avez un potentiel énorme et moi je suis tranquille, en arrivant de l'extérieur. Vous avez un potentiel qui fait que vous pouvez vous en sortir si vous jouez l'unité : on bosse, on fait ce qu'on peut, on n'a pas le choix. On bosse, on est en temps réel, c'est comme cela. La Ministre nous a mis une barre, elle est comme cela et on va la franchir. Mais cela veut dire que, derrière, c'est : « on est solidaire et on y va ». S'il faut essayer de résoudre des questions, on essaiera de les résoudre. Il y a des fois où je n'arrive pas à tout faire en temps réel, eh bien je n'arrive pas à tout faire en temps réel. C'est vrai que c'est chaud. C'est vrai que le calendrier est très serré et ils ont raison parce que c'est ce calendrier serré qui nous bouge.

Si la Ministre et le SGPI nous donnent le feu vert en mars, cela nous donne le temps d'être parfaitement au point à l'automne 2020. C'est bien ce que l'on vise, c'est comment être parfaitement au point à l'automne 2020. On a donc une première échéance qui est qu'en ce moment, on essaie de passer un plan. On essaie de faire au mieux, avec parfois des choses maladroites et si cela ne marche pas, il faut trouver autre chose. Il faut donc que l'on trouve autre chose, mais il faut que l'on donne tout de même des principes.

Nous avons eu cet échange, j'ai dû poser la question parce qu'un administrateur peut se demander ce qu'il a fait de mal. Mais ce n'est évidemment pas l'administrateur que l'on vise. On est en train de se dire quelle université on veut demain, quelle gouvernance on a demain en se disant que, quoi qu'il arrive, le jury n'a aucun doute sur le fait qu'on arrive à nos fins.

J'ai participé, j'ai fait partie de ceux qui ont été laminés par le jury, du moins au sens gentil. Le jury vous triture sur la gouvernance. « On vous donne l'argent, on vous donne un label, qu'est-ce qui nous garantit, quoi qu'il arrive et quelles que soient les personnes qui changent, que ce soit la politique, la gouvernance de l'université, que ce soit l'UBFC, que vous irez au bout de ce que vous dites ? » Et quand il est convaincu, il vous

donne le feu vert. S'il n'est pas convaincu, il vous bloque.

C'est pour cela qu'on cherche absolument une réponse et ce n'est pas changer les statuts pour changer les statuts. Franchement, le conseil des membres, l'élection, tout cela ne me gêne pas, mais qu'est-ce que l'on donne comme garantie en disant qu'on est sûr que l'on peut y arriver, demain ? Je ne vous parle pas de maintenant puisque c'est vous, maintenant, mais c'est demain. C'est la seule question que l'on se pose. Je ne peux pas vous dire plus que cela.

Mme Peyron.- La seule chose que je voulais ajouter par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est qu'on peut parfois être un peu frileux vu l'histoire qu'on a connue. Quand on dit qu'on est d'accord, qu'on va s'entendre, on peut parfois le mettre en doute parce que, concrètement, cela a été difficile dans ce qu'on a vécu jusqu'ici. C'est pour cela.

M. Johann.- Je sais ce que vous avez vécu.

Mme Peyron.- C'est pour cela que c'est difficile.

M. Johann.- Je sais tout cela. La seule chose qui est nouvelle et cela, je peux vous le garantir, c'est que ce qui est écrit, si on ne le fait pas, on est mort. Si on n'est pas uni, on est mort. C'est simple. On m'entend quand je dis cela. Je peux vous dire qu'il y a des gens qui m'ont entendu quand j'ai dit cela. C'est tout, on n'a pas le choix. C'est : on est solide et on est solidaire, mais tout le monde et on s'en sortira, je n'en suis sûr. Mais je peux vous dire que le moindre grain de sable, le moindre, c'est fini.

Que voulez-vous que je vous dise de plus ? Mais moi, j'ai confiance, je pense que l'on peut vraiment s'en sortir, mais réellement. Je suis hyper optimiste.

Hier, mardi, j'étais au ministère et j'en ai l'habitude puisque ce sont de même des personnes que je fréquente depuis 10 ans, je sais donc quand on est bienveillant ou non. Je sais quand on a envie de discuter ou pas. Quand le Cabinet vous propose éventuellement une aide pour discuter, avoir une expertise sur le CNRS ou n'importe quoi, ou réfléchir sur la gouvernance, vous dit que les services viendront en appui, je suis désolé ! Je connais Anne-Sophie Barthez, si elle a envie de me dire des choses, elle me les dit.

Au SGPI, je connais bien Laurent Buisson. J'ai fait une réunion avec lui sur un autre site, dans un autre contexte. Je peux vous dire que Laurent Buisson, quand il a envie de poser des questions, il pose des questions. Quand Laurent Buisson nous dit qu'il va analyser notre document et qu'il nous en fera une lecture critique, je le crois parce que je le connais et je sais que ce n'est pas quelqu'un qui est dans le compromis. Il nous dira ce qu'il pense et on le lui a demandé. Je peux vous le garantir. Je l'ai dit au début mais je le dis devant la vice-présidente. Je lui ai demandé une analyse critique, je ne lui ai pas demandé quelque chose de bienveillant, de gentil. « Dites-nous où vous pensez que l'on répond et où on ne répond pas, y compris sur des détails ». Cela peut être sur des indicateurs. « On pense que c'est cela, est-ce que c'est vrai ? Est-ce qu'on fait une bonne interprétation ? » On nous dira peut-être quelque chose sur les statuts, je n'en sais rien, on nous fera cette analyse. Et avec ce retour, on y arrivera.

L'idée, à la fin, c'est que nous soyons tous crédibles en arrivant devant la Ministre et, derrière, nous aurons quelques mois ensemble, grosso modo, pour réfléchir à quelque chose.

Là, sur les statuts, je n'en sais rien, mais on va probablement faire une proposition qui pourra peut-être bouger, sachant qu'on n'est pas en train de proposer des statuts en mars. Vous savez que vous ne voterez pas des statuts le 5 mars, vous le savez, mais on est obligé de donner un principe : « Qu'est-ce que l'on peut positionner ou non sur la gouvernance ? Est-ce qu'on est capable, oui ou non, de proposer quelque chose ? » Mais pas pour nous, maintenant, pour le futur. C'est cela, la question et je ne peux pas être plus précis parce que je n'en sais pas plus.

Madame la vice-Présidente.

Je regarde juste l'heure à cause de ma visio.

Mme Clavequin.- Je vous remercie pour votre enthousiasme, vraiment et je crois que cet enthousiasme est collectif et j'espère vraiment que nous nous retrouverons dans quelques semaines pour fêter la pérennisation de notre labellisation.

Simplement, ce qui m'interroge toujours, c'est la méthode. C'est-à-dire qu'idéalement, il aurait tout de même fallu que le CA de la Comue, qui est le CA légitime pour valider un préprojet qui aurait dû être ensuite présenté aux CA des établissements, puisse le faire. Le sujet, c'est qu'aujourd'hui, on va proposer un certain nombre d'éléments, qui sont peut-être très bien, ce n'est pas le sujet, mais le CA de la Comue ne sera consulté qu'en fin de course, c'est-à-dire après que l'ensemble...

M. Johann.- J'ai déjà fait la réflexion : je n'aurais jamais accepté que l'on se prononce au départ.

Mme Clavequin.- Attendez, ce n'est pas qu'on se prononce au départ sur un projet ficelé, c'est que nous ayons tout de même les grandes lignes, que l'on puisse en discuter entre nous et qu'ensuite, cela parte dans les CA des établissements.

Aujourd'hui, on va arriver à la fin et, en gros, si tous les CA des établissements valident, qu'est-ce que nous, CA de la Comue, nous allons être légitimes à faire ou à potentiellement modifier ? Il faut être honnête entre nous. Je le regrette simplement. Vous voyez ce je veux dire ?

M. Johann.- Les huit établissements se posent la même question. C'est de l'interaction, mais tout le monde se pose la question. Vous pensez qu'à l'uB ou ailleurs, ils ne se posent pas la même question ? Tout le monde se positionne. Et puis nous avons tout de même fait un congrès avant le CA d'aujourd'hui. Vous avez eu un document complet, vous avez tout de même des éléments complets. Franchement, à part la question des statuts, 95 % des choses n'ont pas été discutées, des choses d'importance extraordinaire.

Mme Clavequin.- C'est justement les 5 % restants.

M. Johann.- Personne ne les a discutées et on sait qu'on a validé.

M. Trichard-Comparot.- Tout a été présenté, il n'y a pas eu de contestations sur les éléments hormis sur les élections.

M. Johann.- La seule chose que j'entends depuis une semaine, c'est l'histoire du suffrage indirect qu'on n'a pas fait avec quelque chose qu'on a déjà balayé.

Mme Clavequin.- C'est parti comme cela, c'est donc parti comme cela, mais c'est tout de même légitime que l'instance...

M. Johann.- Madame, je comprends votre question, mais comment aurait-on pu faire dans les délais impartis ?

Mme Clavequin.- Il reste quatre jours, c'est-à-dire qu'il reste demain et que vous allez travailler ce week-end...

M. Johann.- Demain, j'ai cours. On s'en fout !

Mme Clavequin.- On aurait pu faire un CA un autre jour. Mais là, on se retrouve tout de même avec une réelle difficulté, il me semble, que je tenais à exprimer ici officiellement.

Après, les choses sont engagées, elles sont donc engagées, mais il y a tout de même un sujet de méthodologie sur la légitimité du CA de la Comue, il me semble.

M. Johann. - Ce que je vois, c'est que si ce travail n'était pas parti de cette façon, aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'on vous proposerait et on aurait les yeux pour pleurer. Heureusement que cela a été fait, c'est tout et c'est un fait.

Mme Clavequin. - Le travail a été fait, ce n'est pas le sujet. Je le reconnais, je l'ai déjà dit au congrès, que cela a été très compliqué, que le calendrier était contraint et que vous aviez vraiment abattu un travail incroyable. Je le redis.

La question, c'est que sur quatre jours, puisqu'on parle de quatre jours, on n'aura finalement pas été capable d'avoir cette discussion complète qui pouvait être proposée dans les CA des établissements puis dans l'instance légitime pour le faire.

M. Johann. - La semaine dernière, au congrès, on a fait une proposition. Je n'en ai pas eu d'autres, je ne crois pas.

M. Trichard-Comparot. - Au congrès, 95 % des éléments du plan d'action ont été présentés. Il y a une proposition sur les modalités d'élection qui a été contestée à la fois au congrès de l'uB et de l'UFC, c'est la seule chose qui a été contestée. Tout le reste du plan d'action est passé sans aucune contestation, il n'y a eu aucune remarque. C'est donc effectivement ce qui est, aujourd'hui, le cœur du plan d'action.

Sur la partie modalités électorales qui est l'élément qui pose souci...

Mme Clavequin. - Sauf que c'est précisément ce qui a posé problème qui n'est pas rediscuté au CA de la Comue. À un moment donné, il faut se dire les choses.

M. Johann. - Discuter quoi ? Que voulez-vous discuter ? Dites-le-moi.

Mme Clavequin. - Ce n'est pas vous particulièrement, c'est le collectif.

M. Johann. - D'accord. Qu'est-ce que vous avez, là, comme proposition pour les élections qui réponde à la question ? On est au CA, donc dites-moi.

Mme Clavequin. - Vous nous avez dit tout à l'heure qu'il y avait des éléments importants, et je partage pleinement l'objectif fixé, qu'il fallait donner des garanties de gouvernance.

M. Johann. - Oui.

Mme Clavequin. - Très bien. Degré de précision / pas degré de précision, le sujet est posé et je l'entends. Sauf que, pour le coup, typiquement là, ce sujet-là, qui est dans les 5 % que vous évoquiez tout à l'heure, aurait pu être évoqué aujourd'hui et on aurait pu apporter...

M. Johann. - Je ne fais que cela depuis une heure et demie !

M. Roche-Bruyn. - On l'a fait pendant 40 minutes avant que vous arriviez.

Mme Clavequin. - Mais on ne va pas tourner en rond, voilà !

M. Johann. - Je le fais. Je suis très ouvert, je le fais. Je ne fais que cela. J'espère que je ne vous donne pas l'impression de censurer l'expression. Je le fais.

Mme Clavequin.- Pas du tout, ce n'est pas mon propos.

M. Johann.- Aujourd'hui, si vous avez une idée, là, maintenant, comme cela, vous me le dites et je le dirai à mes collègues. On ne m'a rien remonté entre le congrès où j'ai dit que j'étais preneur et aujourd'hui. Personne ne m'a rien remonté. Et je n'en fais pas le procès, c'est difficile. J'ai encore eu des échanges avec le ministère ; c'est très difficile. Je n'en fais donc pas le procès, je sais que c'est dur.

On ne m'a rien remonté. Aujourd'hui, en séance, est-ce que vous avez une idée originale à me donner ? Non. Mais si vous me la donnez, je l'entends et elle sera enregistrée au verbatim. Ce n'est pas évident, je suis d'accord.

On se retrouve mardi. Je vais encore réfléchir à tout ce que j'ai entendu, comme mes collègues, nous allons nous recouper pour essayer de trouver une position de principe. Nous allons essayer de proposer quelque chose parce que ce n'est pas super-simple. Mais il faut bien que l'on se mette ensemble pour proposer quelque chose. Et vous êtes bien d'accord avec moi que ce n'est pas simple en séance. Ce n'est pas le CA, ici, qui va faire une séance de *brainstorming* !

Je ne sais pas le dire autrement, mais j'espère que je ne suis pas trop maladroit. Ce n'est pas super-simple !

Mme Peyron.- Je m'élève tout de même contre ce que vous venez de dire, parce que concrètement, je ne suis pas là à titre personnel, j'ai été élue par certains collègues. Je ne vais donc pas m'exprimer personnellement sur comment doivent avoir lieu les élections. Par contre, cela aurait été à l'ordre du jour, il aurait été indiqué « discussion, propositions à faire pour une évolution », à ce moment-là, on pouvait consulter et amener des éléments.

M. Trichard-Comparot.- On l'a dit en congrès.

Mme Peyron.- Mais là, comme vous n'avez rien indiqué pour cette séance, je ne suis pas d'accord.

M. Johann.- Ce n'est pas ce que je dis. Cela fait plus d'une heure que je discute là-dessus, ce n'est pas que je veuille éluder la question. L'autre jour, au congrès, j'ai dit que j'étais preneur d'une idée de principe. Mais je n'en ai pas parce que c'est une question compliquée. Mais vous pouvez très bien nous écrire. Vous savez que nous nous réunissons mardi et que nous allons discuter de cela. S'il y a un truc génial, faites une proposition, je suis preneur de tout mais je dois en discuter avec mes collègues présidents. Là-dessus, ce n'est pas un souci.

Je veux dire que ce n'est pas parce que je le mets à l'ordre du jour que, d'un seul coup, je vais sortir une idée géniale sur le CA. Par contre, en discuter longuement - et je ne crois pas avoir saboté l'expression -, c'est ce qu'on fait.

Ce que je vous dis, c'est juste qu'on est sur un principe. Les statuts ne sont pas bouclés, vous le savez. La preuve en est qu'on vous a proposé quelque chose et que cela a été balayé. On va refaire une proposition et on verra ce que la communauté nous dit. On a juste besoin de donner des garanties à un moment donné, en mars, et cela, il faut que tous les établissements l'aient vu dans leur conseil. Cela, c'est pendant trois semaines. Et le congrès a servi à cela aussi, il a servi à donner des éléments qui ont été critiqués, qui nous ont fait reculer. On a reculé ! C'est tout de même dur. Je ne recule jamais ! On a reculé, c'est une réalité. On a reculé, pas parce qu'on en avait envie ou pas, on a reculé parce qu'il y avait un point qui n'était pas compris, inacceptable, tout ce que vous voulez. C'est un fait.

Il faut accepter que, là-dessus, c'est tout de même la concertation avec les conseils qui a fait bouger les lignes. Mais ne me faites pas un procès de mauvaises intentions, il n'y a pas de calcul derrière. On essaie de trouver une solution. C'est un point

difficile. Ce point est difficile et on essaie de faire au mieux. Mais vous aurez tout le loisir de discuter, de donner votre avis. On n'est pas en train de boucler des statuts pour mars. Par contre, il faut vraiment que l'on donne quelque chose. Mais c'est sûr, on ne peut pas faire des statuts pour mars et le ministère n'accepterait pas que l'on fasse un truc à la va-vite. Mais on doit tout de même donner des garanties fortes de gouvernance ; on est là-dessus. Ce n'est pas trivial-trivial, mais c'est vrai que je dois concerter avec mes collègues et que ce n'est pas simple. On attend aussi des retours éventuellement du ministère.

Déjà, le ministère est sympa, ils nous ont fait un rendez-vous en une semaine, tous, avec le SGPI, cela a pris une semaine ! Anne-Sophie Barthez sous quatre jours, etc. Ils nous reçoivent tous, ils nous disent qu'ils vont réfléchir, qu'ils vont réagir, etc. On leur dit : « oui, mais il faut réagir avant le 15 ». Ils sont tout de même sympas ! Vous dites au ministère : « réagissez, mais vite » et le ministère nous répond : « oui, d'accord ». Le SGPI nous dit : « oui, d'accord » également. Sympas ! Quand je dis qu'ils sont bienveillants, ils sont tout de même bienveillants ! On en est là.

Je ne peux pas faire plus transparent, vous savez à peu près tout de nos discussions. Vous n'avez pas l'impression de l'avoir vécu tellement on le raconte ?

M. Roche-Bruyn.- En tout cas, de ce qui m'a été débriefé, j'ai tout à fait cette impression !

M. Johann.- Si les collectivités ont des idées, il n'y a pas de souci. De toute façon, à la fin, c'est vous qui votez.

Il faut clore, mais là-dessus, vous aurez tout loisir d'interroger et de discuter quand vous voulez. Mais celui qui a le pouvoir, c'est tout de même vous, ici. C'est vous qui décidez ici, puisque c'est ce vote qui va jouer. C'est vous qui déciderez de l'avenir, ce n'est pas moi, je ne vote pas. Je suis un gentil animateur. Je suis là juste par plaisir pour me faire torturer ! Ce n'est pas moi qui voterai.

En tout cas, je veux vous remercier pour votre présence, pour les échanges, aussi vivants soient-ils sachant qu'avec moi, ils seront toujours vivants, vous n'y échapperez pas.

J'espère que vous percevez le respect. J'espère que vous ne me faites pas ce procès. Je crois vraiment que nous avons beaucoup de chances de réussir si on joue, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites, parce qu'il y a beaucoup de qualités ici et que cela transparait à travers tous les succès qui ont été déjà acquis et il suffit de pas grand-chose pour passer. Si vous voulez passer, on passera, j'en suis convaincu et j'en suis encore plus convaincu depuis mardi. Mais on n'a pas le droit à l'erreur, certes, c'est clair et je vous l'ai déjà dit. Mais on s'en sortira. Derrière, on va sauver l'I-Site et c'est l'ambition d'une grande université pour la Bourgogne Franche-Comté qui se joue et qui, à mon avis, sera encore plus forte. Chaque année que l'on franchit nous renforce. C'est cela, l'enjeu. On ne se bat que pour cela et on va réussir.

Merci à tous.

Intervenants.- Merci.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 40)